

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA NIEVRE

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 2025

Madame la Préfète,
Messieurs les Présidents, Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs, chers amis chasseurs,
Bonjour à toutes et à tous et bienvenue !

J'ai l'honneur et le plaisir en ce 26 avril 2025 de vous accueillir, chers adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre, et d'ouvrir avec vous l'Assemblée Générale ordinaire 2025. Je remercie l'Agropole du Marault de nous accueillir et Monsieur le Président du Conseil Départemental pour son accompagnement sur ce sujet. Ce lieu ne nous permet pas de disposer d'une grande tribune comme à l'accoutumée et nous avons donc été obligés de réduire à 7 personnes ; ce n'est aucunement un manque de respect ou de manque de considération envers nos invités, je tiens à le préciser. Ils auront bien entendu un temps de parole à la fin de notre assemblée.

Permettez-moi, mes chers amis, de saluer en votre nom nos invités et de les remercier de leur présence :

Madame DECOTTIGNIES Fabienne, Préfète de la Nièvre

Madame DEDIENNE Cécile, Directrice Départementale des Territoires de la Nièvre par intérim,

Monsieur GUIBERT Julien, Député de la Nièvre,

Lieutenant-colonel VIDAL de la Gendarmerie de la Nièvre, représentant le Colonel BURLET

Monsieur GUYOT Thierry, Conseiller Départemental délégué à l'agriculture, à l'alimentation de proximité et à l'insertion, représentant Monsieur BAZIN, président du Conseil Départemental

Monsieur BARBIER Daniel, Président de l'Amicale des Maires de la Nièvre,

Monsieur SUET Michel, adjoint à la Mairie de Nevers, représentant Monsieur Denis THURIOT

Monsieur FOREST Cyrille, Président de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre,

Monsieur de MONTIGNY Alban, Président du Syndicat des sylviculteurs de la Nièvre,

Madame PHILIPPE Emilie, Présidente du CNPF Bourgogne Franche - Comté accompagnée de Madame MOLINIER DOUCET Betty,

Monsieur PETITBOUT Alban, Responsable du service départemental de l'OFB,

Monsieur PRIOUX Pierre-François, Président de la Société de vénerie

Monsieur AUDOIN, vice-Président de la Fédération de Randonnée Pédestre de la Nièvre,

Monsieur EVEZARD Frédéric, Administrateur FDC 18, représentant Monsieur COTTINEAU Jean-Claude, Président de la FDC du Cher,

Monsieur BRULIARD Alain Philippe, Administrateur FDC 71, représentant Madame GUILLON Evelyne, Présidente de la FDC de Saône et Loire

Mesdames, Messieurs les administrateurs de la Fédération,

Messieurs les Présidents des associations de chasse spécialisées et des GIC,

Madame et Messieurs les louvetiers,

Messieurs les estimateurs,

Mesdames et Messieurs les collaborateurs de la Fédération, les bénévoles et nos amis les sonneurs.

Excuses

Nous ont demandés de bien vouloir les excuser :

Monsieur JOLY Patrice, Sénateur de la Nièvre,

Madame SOLLOGOUB Nadia, Sénatrice de la Nièvre,

Madame GOULET Perrine, Députée de la Nièvre,

Madame DUFAY Marie-Guite, Présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté,

Madame LEHAITRE Anne, Procureure de la République du tribunal judiciaire de Nevers,

Madame BURNOD Coralie, DDFIP de la Nièvre,

Monsieur MATHIEU Sylvain, Président du Parc Régional du Morvan

Monsieur SECULA Pascal, Président de la Fédération Régionale des Chasseurs de la région Bourgogne Franche-Comté

Monsieur LECAS Olivier, Président de la Fédération des chasseurs de l'Yonne,

Monsieur MACHENIN Alain, Président de la Fédération des Chasseurs du Loiret,

L'année qui vient de s'écouler a vu nombreux de nos proches et de nos amis nous quitter, en particulier Claude RENAUD, qui en plus d'avoir été un membre très actif du GIC Corbigeois, a été administrateur de la FDC de 2006 à 2016. Et ce jour, nous avons les obsèques de Madame Sylvie PIGNOT où Monsieur POITRENEAU, représentant la FDC s'est rendu, et les obsèques du pape François.

Je vous demande de bien vouloir vous lever pour un moment de recueillement. Je vous remercie.

Nous tâcherons de clore nos travaux pour midi. Pour vous aider à suivre les exposés financiers, un document a été mis à votre disposition à l'entrée de la salle présentant le tableau de l'exercice comptable passé, celui de la période en cours et le budget 2025-2026. Les échanges dans la salle seront les bienvenus après chaque intervention, dans la limite, bien sûr du temps disponible.

Des micros sont à votre disposition. En prenant la parole, merci de vous présenter.

Il reste à désigner le Bureau de cette assemblée. Je vous propose à cet effet les deux secrétaires du Bureau du Conseil d'administration, Robert LEMOINE et Cédric VINCENT. D'un point de vue logistique, la formule du repas ce midi est la même que les années précédentes, à savoir un buffet froid gratuit, avec des pré-réservations. J'inviterai donc uniquement, et j'insiste sur le uniquement, les personnes s'étant manifestées auprès de la Fédération à rejoindre le buffet à l'issue de l'Assemblée. 270 repas sont disponibles et 270 personnes se sont inscrites ! Pour les autres, pensez l'année prochaine à renvoyer le coupon réponse si vous souhaitez déjeuner.

Adoption PV 2024

Le procès-verbal de l'AG 2024 a été mis en ligne sur le site Internet de la FDC et est affiché dans le hall. Aucune remarque n'a été apportée. Je vous propose de passer à son adoption : qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

Le PV de l'AG 2024 est adopté à l'unanimité.

Ratification de la cooptation de deux administrateurs

La fin d'année 2024 a vu la démission de deux administrateurs du Conseil d'Administration de la FDC 58, il s'agit de Madame Emilie PHILIPPE et Monsieur Etienne GAUTHIER.

Le Conseil d'Administration a souhaité coopter, pour pourvoir à leur remplacement, Madame Cécile BENOIT D'AZY de Verneuil et Monsieur Hugues DARDANT de Brinay, qui accompagneront le Conseil d'Administration actuel jusqu'à la fin de la mandature en 2027. Il vous est demandé maintenant de ratifier cette cooptation. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

La ratification est adoptée à l'unanimité.

Nous allons maintenant passer à une étape indispensable : les comptes. Je laisse la parole à notre Trésorier, Michel RAPIAT.

RAPPORT FINANCIER – Michel RAPIAT

La campagne 2023/2024 se solde sur un excédent global de 520 361 €, dans lequel il faut identifier trois résultats différents correspondant aux trois sections analytiques.

Les 3 sections analytiques sont :

- le service général qui représente 39% des volumes financiers
- le service DEGATS qui représente 52% des volumes financiers
- le service ECO CONTRIBUTION qui représente 9% des volumes financiers.

Commençons par la section analytique GENERAL. Les comptes de l'exercice 2023/2024 se soldent sur un excédent global de 130 366 €. Ce résultat conséquent s'explique par un transfert de charges (frais de personnel, charges de structure, aménagements) vers des dossiers pris en

charge financièrement dans le cadre de l'éco contribution et des produits financiers conséquents suite à des taux de placement intéressants.

Les charges sont inférieures de 3.8% au budget, avec un ensemble de charges maîtrisées. Seules les subventions semblent au-dessus du budget alloué mais ceci n'est lié qu'à un jeu d'écritures au niveau de l'éco-contribution.

La section DEGATS se clôt sur un excédent de 389 995 €. Les indemnités de dégâts de gibier s'élèvent cette année à 1 022 197 €, un chiffre en diminution de 170 k€ par rapport à la saison précédente. Ceci s'explique par des prix de denrées relativement peu élevés, les travaux de remise en état de prairies n'ont pas tous pu s'effectuer, mais surtout une participation de l'Etat dans le cadre de son accompagnement à la maîtrise des dégâts de gibier, d'un montant de 390 411 €. Sans cette participation, il n'y aurait eu aucun excédent ! Les honoraires et frais d'estimation sont en légère hausse, suite à la réévaluation du taux horaire et des frais kilométriques, à hauteur de 122 949 €.

Les charges de la section DEGATS sont, vous le voyez, toutes maîtrisées, y compris les indemnités, inférieures de 200 000 € au budget.

Les indemnités de dégâts de gibier s'élèvent cette année à 1 022 197 €, un chiffre encore haut, le 4^{ème} plus important que nous ayons eu à supporter.

Une répartition précise des temps de travail de chaque salarié continue d'être établie annuellement en tenant compte de la masse salariale 2023/2024. Cela a abouti aux clefs suivantes pour l'exercice précité :

- ✓ 17.71 % (% des temps passés avec pondération salariale) des salaires et charges annexes sont affectés au Service Dégâts. Ce pourcentage était de 15.89 % en 2022/2023.

- ✓ 16.18% (% des temps passés sans pondération salariale) des charges administratives (consommables, fournitures administratives et informatiques, assurances, timbres et téléphone), d'amortissement (matériel et mobilier informatique et administratif, siège social) sont affectés au Service Dégâts. Ce pourcentage était de 14.14% en 2022/2023.

Venons-en à la section ECO CONTRIBUTION. Le sujet de l'éco-contribution continue de prendre du volume dans les travaux de la FDC 58, avec bon nombre de sujets à caractère environnemental (couverts, limitation de la mortalité, création d'aménagements, suivi par bio indicateurs de populations...) permettant une consommation de l'enveloppe pouvant être allouée à notre Fédération. La section ECO-CONTRIBUTION se solde sur un résultat à l'équilibre, avec des mouvements financiers à hauteur de 236 270 €.

Grâce à ce résultat positif solide, les réserves sur la section DEGATS redeviennent enfin positives (mais fragiles) au 30 juin 2024, avec un solde de 260 430 €. La section SERVICE GENERAL, quant à elle, dispose de réserves à hauteur de 3 153 996 €.

Les comptes consolidés de la FDC 58 disposent donc de réserves globales à hauteur de 3 414 426 €, dont 2 316 319 € de disponibilités. Je vous remercie de votre attention.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – Christian PERRIN

En exécution de la mission qui nous a été confiée, lors de votre Assemblée Générale du 31 Mars 2021, j'ai effectué, comme chaque année, l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DES CHASSEURS DE LA NIEVRE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2024.

A l'issu de mes travaux, je vous certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, parfaitement réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de votre fédération ainsi que de la situation financière et de son patrimoine en Juin 2024.

Pour parvenir à cette certification, je me suis assuré de la concordance des disponibilités avec les documents émanant des établissements financiers. J'ai également contrôlé l'existence de procédure de répartition analytique entre vos différents services.

Par ailleurs, je n'ai pas d'observation à vous formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations qui viennent de vous être données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels notamment la revue fédérale où les comptes sont publiés.

Tant que j'ai la parole, je vous fais lecture de mon rapport sur les conventions réglementées, pour rappel c'est un terme bien barbare pour qualifier les quelques opérations qui peuvent intervenir entre un administrateur et la fédération. J'en ai deux qui ont été identifiées :

- Une convention avec Monsieur Etienne GAUTHIER, à savoir la poursuite d'un contrat d'approvisionnement en plaquettes forestières auprès de la SCEA DU DOMAINE D'AGLAN. Votre fédération a acheté 774 € de plaquettes forestières.
- Une seconde convention avec Monsieur Hervé COMPOT, à savoir la poursuite d'un contrat d'approvisionnement d'aliments pour animaux, du blé et de l'orge auprès du GAEC COMPOT pour un montant d'achat de 1688 €.

RAPPORT MORAL – Bernard PERRIN

Ce rapport moral 2025 sera comme l'an passé, plus court qu'à l'accoutumée, non pas que je n'ai rien à dire, mais tout simplement parce que notre Président national, Willy SCHRAEN, s'adressera à vous, en vidéo, juste après moi, et reprendra beaucoup de sujets nationaux. Pour ne pas être redondant et trop long, mon intervention évacuera donc les sujets que Willy traitera tout à l'heure, hormis un, celui de l'indemnisation des dégâts de gibier.

La vie d'une structure associative collective comme la nôtre, composée de bénévoles, et les relations humaines qui l'animent, peut connaître des moments de turbulence et des problèmes de relationnels humains. C'est ce que notre Conseil d'Administration a vécu pendant plusieurs mois et c'est ce qui a donné lieu à la démission de deux de ses membres fin 2024. Depuis, la sérénité a été retrouvée au sein du Conseil d'Administration, qui s'est renforcé de deux nouveaux membres. Souhaitons la bienvenue dans ce conseil à Madame Cécile BENOIT D'AZY et Hugues DARDANT et merci à vous d'avoir ratifié cette cooptation.

Je ne peux malheureusement pas commencer ce rapport moral autrement que sur le sujet des dégâts de gibier, qui est notre fardeau. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'accompagnement voulu par l'Etat depuis quelques années, qui nous a donné une bouffée d'air, mais les chasseurs ne doivent plus payer l'intégralité des dégâts aux cultures agricoles. Car, si rien n'est fait, nous allons vers une banqueroute des fédérations. Il est urgent de trouver rapidement une solution politique et donc législative à ce problème. C'est pourquoi une motion a été votée à l'unanimité des Présidents lors du congrès 2025 de la FNC pour ne plus indemniser

les petits dossiers si l'Etat confirmait l'amputation d'une partie de la somme prévue dans le plan d'accompagnement (5M€ en 2024 et 5M€ en 2025). Une réforme du système d'indemnisation datant de 1968 est urgente et il est agréable de voir que cette nécessité est soutenue par de plus en plus de responsables politiques, dont récemment le Président du Conseil Départemental, que je remercie. Nous attendons une réponse claire et rapide du gouvernement. Les 6 réunions de secteur que nous avons effectuées fin février / début mars nous ont permis de préparer cette Assemblée en abordant de manière plus technique et plus approfondie les différents sujets. Lors de ces réunions, nous vous avons entre autres fait part d'une demande de terrain, concernant la prise en compte de la plaine dans le calcul de la contribution territoriale DEGATS. En effet, cette demande portait sur une revalorisation du coefficient de calcul de la plaine en majorant son coefficient d'équivalence d'un hectare de bois ou de friche pour 2.5 hectares de plaine à 1 hectare de bois ou de friche pour 2 hectares de plaine. Plus de 350 personnes se sont exprimées sur ce sujet et le Conseil d'Administration a décidé de vous proposer dans le montage budgétaire des modalités de calcul de la contribution conformes au résultat du sondage des réunions de secteur, à savoir 72% de sondés favorables au maintien de la situation actuelle et donc de garder un coefficient d'équivalence de 1 hectare de bois ou de friche pour 2.5 hectares de plaine.

Dans la Nièvre, terre d'élevage ancestrale, la pérennité de l'élevage extensif est remise en question sur nos territoires ruraux à cause du loup... un comble !... Sans oublier l'impact de ce prédateur sur la biodiversité et en particulier sur les ongulés. Force est de constater l'impuissance de l'Etat à trouver des solutions efficaces en donnant des moyens adaptés aux enjeux des éleveurs et aux capacités des chasseurs de prélever les « fauteurs de trouble » ... mais tout cela est impossible à cause des directives européennes, n'ayant pour finalité que la colonisation du loup sur l'ensemble du territoire et pourquoi pas le remplacement du chasseur par le loup et de l'élevage extensif par l'élevage hors-sol... triste avenir pour nos campagnes ! Même si un loup a été prélevé dernièrement dans le département par un louvetier que nous remercions pour avoir eu la motivation de sortir environ 40 nuits à l'affût, ne nous faisons pas d'illusion, malheureusement, rien n'est réglé pour autant. Je profite de la présence de Monsieur Cyrille FOREST, nouveau Président de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre pour avant tout le féliciter officiellement de son élection à la présidence, lui affirmer la solidarité entière du monde de la chasse sur cette problématique du loup mais nous avons d'autres sujets à partager sur lesquels nous avons des attentes. Je sais qu'un paragraphe dans mon dernier édito de la chasse en Nivernais vous a peut-être froissé, néanmoins, j'espère que nous pourrons rapidement nous rencontrer dans des échanges constructifs. Une concertation dans l'aménagement des territoires au profit de la biodiversité et de ce fait du petit gibier, certaines habitudes ou pratiques non couteuses méritent peut-être d'être revues, la régulation de certaines ESOD notamment les corvidés, la valorisation de la venaison sont des exemples de sujets où nous aimerions pouvoir avancer ensemble.

La Nièvre a malheureusement connu un drame cet hiver lors d'une action de chasse, avec le décès de l'organisateur, suite à un auto-accident. Je profite de ce moment pour adresser à la famille de Sylvain COLLOT nos plus sincères condoléances. Ce drame, qui aurait pu être évité, doit nous rappeler que nous avons le devoir d'être irréprochables et d'une extrême fermeté vis-à-vis de quelques individus qui auraient un comportement inapproprié à la chasse. C'est du bon sens ! Nous avons, nous-mêmes, renforcé et durci nos règles avec l'objectif de tendre vers le zéro accident. La remise à niveau obligatoire, tous les 10 ans, de tous les chasseurs sur les enjeux de sécurité en est la première illustration, mais force est de constater que nous avons formé à peine 40% des chasseurs nivernais à cette formation, et il reste 60% de chasseurs qui ne s'inscrivent pas et qui pensent peut-être pouvoir s'en accommoder. Nous avons ouvert l'éventail des modalités de formation au maximum : en présentiel, en lien vidéo et depuis cette année de manière délocalisée... Cette formation est obligatoire et sera inéluctable pour continuer

de valider son permis en 2030. J'invite les responsables de chasse à encourager fermement leurs amis et partenaires à suivre cette formation, car n'oublions pas la part de responsabilité de chacun lorsqu'un accident survient malheureusement au sein d'une équipe de chasse...

Nous avons fait le choix, contrairement à d'autres fédérations, de disposer d'agents de développement assermentés pour réaliser, entre autres, des missions de police de la chasse. Nous ne pouvons que déplorer le peu de temps que consacrent les services de l'OFB à la police de la chasse, malmenés entre autres par les enjeux liés à la prédation du loup. C'est pourquoi des missions de police avec les services de la gendarmerie nationale ont été encore menés cet hiver et continueront la saison prochaine sur l'ensemble du département. Je profite de cet instant pour saluer le Lieutenant-Colonel VIDAL ici présent et le remercier de l'investissement de ses équipes sur ce sujet, mais il est vrai que la chasse dans un département rural comme le nôtre a toute sa place et mérite cette attention. Nous essaierons de travailler durant ces prochains mois à la mise en place d'une convention de partenariat avec la gendarmerie pour entre autres que les moyens mis en œuvre pour ces opérations soient adaptés et proportionnés lors des contrôles. Mais il est aujourd'hui un problème encore plus grave que le manque de police de la chasse, c'est celui de l'absence de réponse pénale sur des faits avérés... derniers exemples en date : une biche tuée et baguée avec un bracelet d'un autre territoire (ce qui a valu un avertissement), un sanglier écrasé volontairement par le quad d'un agriculteur (classé sans suite), des sangliers prélevés sur le territoire d'autrui (classé sans suite) ... je m'arrêterai là pour les exemples. Nous prendrons dès la semaine prochaine rendez-vous avec Madame la Procureure de la République qui n'a peut-être pas pesé l'incidence de telles décisions sur une pratique qui a besoin d'encadrement et de sanctions pour une minorité de chasseurs qui contreviennent à la bonne marche de notre passion. Nous n'attendons pas que des sanctions en lien avec des contrôles d'alcoolémie en sortie de cabane, qui elles sont automatiquement relevées. Nous disposons de délégations de missions de service public de la part de l'Etat avec peu de police et sans justice, Madame la Préfète, il devient très difficile de faire respecter les décisions et les réglementations. Si vous pouviez nous accompagner sur ce sujet, nous en serions ravis.

Les chasseurs sont des écologues et des écologistes confirmés, contrairement à beaucoup de nos opposants bien plus idéologues de salon que pragmatiques et efficaces. Les exemples ne manquent pas, je prendrai celui de La Nature propre, opération nationale menée le premier week-end de mars, sous l'égide de la FNC pour la troisième année consécutive, où cette année plus de 150 000 personnes ont participé à l'opération au niveau national. Dans le département de la Nièvre, cette opération est menée depuis une quinzaine d'années avec les traditionnels points de collecte sur le couloir ligérien, où au total 500 m³ de détritiques ont été enlevés. Pour l'année prochaine, nous allons essayer d'être plus ambitieux et de lancer de nouveaux points de collecte avec un objectif : un point de collecte par CTL. Les administrateurs de la fédération et les membres de CTL seront mis à contribution pour trouver des sites nécessitant une opération de nettoyage, à laquelle nous convierons le maximum de bras.

Avec 11 collaborateurs et 2 services civiques qui œuvrent chaque année sur le sujet de la création / restauration des mares, ou autres, nous avons fait le choix au niveau de la fédération des Chasseurs de la Nièvre de disposer d'un niveau d'activités supérieur à d'autres fédérations ayant un nombre d'adhérents semblable. C'est, à nos yeux, un impératif pour assumer l'ensemble de nos missions de façon efficace mais aussi se positionner sur les sujets environnementaux, où nous avons fait notre place depuis maintenant plusieurs années. La compétence des équipes de la Fédération est un réel atout pour les chasseurs du département et nous tâcherons dans les mois et les années à venir à occuper une place encore plus considérable sur ces sujets en allant élargir sur de nouveaux fonds de financement. Je tiens ici à remercier l'ensemble du personnel fédéral et les nombreux bénévoles qui nous aident pour avoir une fédération dynamique.

Je laisse la parole à notre Président de la fédération nationale, Willy SCHRAEN, à qui j'apporte tout mon soutien et que je remercie pour son implication au service de la chasse française.

INTERVENTION VIDEO WILLY SCHRAEN, Président de la FNC

Cher Président, Madame et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, chers invités, chers chasseurs, mes chers amis,

Je suis très heureux de pouvoir participer par vidéo interposée à votre Assemblée Générale même si, évidemment, j'aurais voulu être présent avec vous aujourd'hui. Je tiens tout d'abord à vous adresser ces quelques mots qui traduisent ma prise de parole lors du Congrès de la FNC qui s'est déroulé à AVIGNON les 19 et 20 mars dernier. Vous le savez, la chasse est pour moi l'un des rares endroits où l'on trouve encore des valeurs de partage, de tolérance, de convivialité entre des personnes d'horizons différents sans oublier bien sûr la transmission de traditions rurales. C'est depuis toujours le fondement de mon combat à la tête de la FNC au service de la chasse française. Le résultat de la notion de confiance que j'ai demandé au congrès de la FNC à Avignon, avec un score de 97 % de vote favorable à mon maintien à mon poste de Président de la FNC m'honore et il m'oblige. Je suis résolument dans l'action et pleinement mobilisé alors évoquons ensemble les sujets qui nous préoccupent et sont déterminants pour notre avenir.

Au chapitre du dossier des dégâts de grands gibiers aux cultures agricoles, je ne peux que me féliciter de l'accompagnement voulu par l'Etat depuis quelques années, et je dis merci aux différents ministres de l'Ecologie qui nous ont permis de solutionner, à plusieurs reprises, les crises financières majeures subies à ce sujet, par nos structures fédérales, et aussi de mettre à notre disposition une boîte à outils efficiente pour une meilleure maîtrise des populations de grands animaux. Je tiens à rappeler ce chiffre qui, à lui seul, résume l'implication des chasseurs : 863 000 sangliers ont été prélevés lors de la saison dernière en 2023-2024. Si la situation s'améliore, depuis deux ans, nous savons aussi que ce ne sera malheureusement que de courte durée, car nous constatons, depuis le COVID une diminution annuelle des effectifs des chasseurs. Je le dis, et je vous le répète, dans la prolongation des accords de 2023 entre la FNC, le monde agricole et l'État, il est nécessaire de poursuivre les réflexions en vue d'une réforme globale et durable du financement des indemnités aux agriculteurs car si rien n'est fait, nous allons tout droit vers une chasse réservée à une élite financière et surtout vers une banqueroute de nos fédérations. C'est pourquoi j'ai soumis au congrès de la FNC une motion qui a été votée à 100 % sur ce dossier. Il a été validé l'idée d'un non-paiement des petits dossiers pour la saison 25-26 voire la remise en cause de l'accord si la somme prévue dans le plan d'accompagnement devait être encore réduite.

A travers le sujet du grand gibier, il y a une problématique montante liée au contact des chiens et des sangliers...c'est la maladie d'Aujeszky ! Là encore, nous avons décidé d'être proactifs. Le laboratoire qui est à l'initiative du premier vaccin, il y a deux ans, vient de répondre favorablement à notre proposition de recherche sur un nouveau vaccin adapté aux chiens. Et oui, bien sûr, il faudra du temps et des fonds de la chasse française mais aussi européenne.

Si, par endroit, le grand gibier semble trop bien se porter, ce n'est malheureusement plus le cas du petit gibier. Victime depuis trois décennies des erreurs des politiques agricoles européennes successives, il est devenu dans certains territoires l'Arlésienne d'Alphonse Daudet, celle dont tout le monde parle, mais qu'on ne voit jamais. Les fédérations des chasseurs déploient aujourd'hui des moyens considérables pour maintenir cette biodiversité majeure au sein des champs et des forêts, et je ne peux que les encourager et leur garantir le soutien de la FNC. J'ai

l'impression que c'est, à chaque fois, la bataille du pot de fer contre le pot de terre. Le pot de fer, c'est évidemment l'ensemble de cette technostructure, qu'elle soit européenne ou nationale, qui pense et décide pour nous, « les braves gens », ceux qui ont leurs deux pieds dans la terre ! Certains les qualifieront d'élites, mais quand je vois, par exemple, le contenu de ce rapport sur les ESOD imaginé par deux technos de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, je me dis qu'en France, l'élite n'est plus ce qu'elle était. Je vous fais le pitch en plus court : plus de piégeage ou de déterrage, seulement des actions ponctuelles en cas de dégâts économiques. Et des animaux qu'il ne faudrait plus tuer, mais déplacer après leur capture, pour qu'ils soient ensuite relâchés, avec précaution, dans un endroit où ils ne feront plus de dégâts... Je résume : la biodiversité ordinaire semble donc condamnée à court terme. Il ne restera plus rien, sauf des nuisibles bien sûr qui finiront par se « bouffer » entre eux, on connaît l'histoire, sans oublier les rapaces, cormorans, laridés, égéries de l'écologie punitive et hors-sol, mais aussi les loups dont le nombre est exponentiel en mode « nouvelles générations spontanées ». Effectivement, le loup et la récente modification de son statut qui le protège moins au niveau international. C'est emblématique ! En France, et nos amis éleveurs en sont victimes, la pérennité de l'élevage, du pastoralisme, est en question sur nos territoires ruraux. J'espère que le déclassement du statut du loup ouvrira la porte aux déclassements d'autres espèces décidées il y a plus de 40 ans et qui aujourd'hui se portent trop bien et sont en train de dérégler durablement certains écosystèmes majeurs.

Pourtant, j'ai comme l'impression que depuis l'arrivée de l'écologie sur la scène politique, c'est le « bordel » généralisé dans tous les domaines de la protection de la nature. Et la veste verte de Marine TONDELIER, la patronne d'EELV n'y changera rien. L'habit ne fait pas le moine ! Il ne suffit pas d'être en vert pour être écolo ! Regardez les chasseurs en orange, ils consacrent plus de 12 millions de jours par an de bénévolat dédiés à la nature pour le bénéfice de tous. Ce n'est pas moi qui le dis, ni notre nouveau spot TV, c'est l'étude très sérieuse initiée par la FNC avec RANDEA. On peut l'affirmer : plus ces personnes tout de vert vêtu se mêlent des questions cruciales relatives à la protection de la biodiversité, et moins cela marche ! Il n'y a rien de mieux que les écologues de terrain dont nous faisons partie, pour agir et trouver les bonnes solutions pour nos territoires et nos espèces patrimoniales, chassables ou non d'ailleurs.

C'est un peu malheureusement parfois le même problème idéologique pour la forêt publique française. Si une discussion virile peut s'installer avec la forêt privée, je me rends compte de la difficulté à discuter au niveau local avec l'ONF. Et comment se fait-il que les accords nationaux ne soient pas applicables partout et de la même façon ? Et pourquoi faudrait-il faire disparaître la méthode scientifique des ICE, au profit d'une simple méthode de concertation, parfois utile, mais qui n'a strictement rien à voir avec une méthode scientifique surtout à l'échelle d'un massif ? Nous allons faire le maximum avec l'ONF pour que tout cela rentre dans l'ordre. Il serait dommage de dédoubler les outils de collectes de données et d'obliger les chasseurs à une double saisie. Nous disposons d'un outil extraordinaire de collecte des prélèvements et des données qui s'appelle ChassAdapt. Nous avons été les premiers à créer cet outil fiable et performant. Nous y avons même mis de l'intelligence artificielle avec la fonctionnalité de la lecture d'ailes. Nous savons que c'est par la connaissance et par la science que la légitimité de la chasse sera consolidée. La chasse française se modernise et entre dans une nouvelle ère évidente de connexion. La prochaine saison, nous allons faire plusieurs essais volontaires sur la dématérialisation du plan de chasse et du plan de gestion. Des bagues virtuelles entreront donc en application à l'échelle d'un territoire, avec les mêmes garanties de contrôle que nous apporte la pose d'une bague plastique.

Je sais que certains veulent que nous appliquions le même principe de connaissance des prélèvements pour les espèces migratrices. Connaître ce que l'on prélève à la chasse, garantira une meilleure maîtrise d'éventuels quotas et surtout nous assurera une crédibilité sans faille, pour ce genre de pratique. Notre système est dorénavant reconnu par Bruxelles, par l'Etat et les tribunaux et je peux vous dire que sans ChassAdapt, nous n'aurions aucune chance de voir revenir un quota de tourterelles des bois, comme cela se dessine pour la prochaine saison.

Je tiens à rappeler que ce résultat est le fruit de la mobilisation de la FNC, de son réseau fédéral et des chasseurs français, et avec l'aide de la FACE bien sûr. Depuis des décennies, les chasseurs français participent concrètement au suivi de l'espèce, à l'amélioration des habitats et au plan national de gestion de l'espèce concernée. Cet engagement de la FNC et du réseau fédéral des chasseurs a participé à la dynamique de population retrouvée de la tourterelle des bois. C'est également notre engagement constant dans la plantation de haies qui aboutit à ce genre de reconquête. Cela doit nous permettre de sortir d'une vision technocratique, binaire et dogmatique de la gestion des espèces. En effet, si la chasse est durable, elle est compatible avec la conservation des espèces. Les instances, qu'elles soient européennes ou françaises ne peuvent plus demander aux chasseurs d'être responsables en pratiquant une chasse durable et scientifique et, au final, considérer la gestion adaptative comme une machine à moratoire.

Dans ce contexte, l'Etat doit comprendre que le temps de la dématérialisation du permis de chasser n'est plus une option, mais une évidence. La chasse n'a jamais cessé de se réformer et de s'inscrire dans une dynamique de progrès, qu'il soit environnemental ou sociétal. C'est dans cette idée que promouvoir la venaison française pour la rendre plus accessible aux consommateurs français, est mon objectif depuis toujours. Pourquoi ? Parce que ce sujet de la viande de gibier intéresse bien au-delà des seuls chasseurs. En effet, cet aboutissement de l'acte de chasse doit être au cœur de notre stratégie de reconquête de l'opinion publique. Manger du gibier, c'est déjà faire un pas vers la chasse et les chasseurs ! En témoigne le succès de notre comptoir à gibier hébergé, comme cette année, au Salon de l'Agriculture, par la région Hauts-de-France et son président Xavier Bertrand que je remercie chaleureusement. Sur le terrain, la situation dans ce domaine de la venaison semble enfin vouloir évoluer dans le bon sens, tout au moins dans les intentions. Car quand je vois la difficulté que nous avons connu pour obtenir enfin par la DGAL le droit de commercialiser les carcasses découpées en 6 morceaux à titre d'expérimentation, je peux vous dire que là, comme ailleurs, le principe de précaution lié à la lourdeur administrative s'avère redoutablement efficace...pour ne rien faire ! Et la DGAL, toujours elle, nous explique qu'au nom du principe de précaution applicable à l'alimentation, on doit faire des prélèvements extrêmement chers sur toutes les carcasses pour qu'on puisse les consommer, à condition qu'on puisse enfin obtenir le droit de découper en 6 parts pour tout le monde sur tout le territoire. Je ne sais pas, mais j'ai comme l'impression que le système pénalise toujours les honnêtes gens ! Ces millefeuilles de normes à la Française nous asphyxient tous ! Nous avons, semble-t-il, des fonctionnaires plus que zélés à fabriquer de nouvelles contraintes ou à surtransposer des normes européennes quel que soit le type d'administration. Ceinture et bretelle comme on dit ! Mais cela ne marche pas dans l'économie du réel. Sans oublier que ces normes, il faut en contrôler l'application.

Qu'est-ce qu'en pense le Directeur général de l'OFB, cher Olivier Thibault ? Bon je n'insiste pas. On a tous compris que l'OFB est dans une mauvaise passe. Vous l'avez constaté : je n'ai pas choisi d'hurler avec la meute. Mon cher Olivier, de façon très officielle, je te témoigne de tout mon soutien. Mais vous me connaissez, j'en profite aussi pour vous rappeler que nous avons quelques dossiers qui commencent à sentir le moisi dans notre placard administratif commun. Êtes-vous enfin d'accord pour ce permis à l'arc ? Pouvez-vous nous donner les coudées franches pour gérer tout l'examen du permis de chasser sous la tutelle de l'OFB bien

sûr ? Et puis pour finir, j'aimerais bien qu'on avance sur l'idée que les fédérations aient un peu plus de police de la chasse et de proximité rurale. Nos territoires ont besoin plus que jamais d'une police de proximité à la fois cynégétique et environnementale. Je rappelle régulièrement à l'État que nous avons des compétences en la matière. Il pourrait s'appuyer sur le réseau des fédérations des chasseurs au travers des agents de développement qui sont assermentés. Ce dossier, comme tous les autres, font partie des réformes urgentes à mener pour la ruralité française.

Mais mon ambition pour la chasse française ne peut s'affranchir du contexte européen. L'Europe tente par tous les moyens d'empêcher l'utilisation du plomb de chasse dans nos cartouches. Si rien n'est fait dans 18 mois, le plomb sera interdit dans nos balles de carabine et dans 3 ans pour la grenaille. La seule motivation de Bruxelles vis-à-vis de nos pratiques est de détruire la chasse en écoeurant chaque jour un peu plus ses pratiquants. Je ne peux que me révolter contre ce harcèlement mené par les technos européens, les élus hors-sols de l'écologie punitive ou par l'extrême gauche révolutionnaire anti-chasse, mais aussi par certains fabricants d'armes qui préfèrent se « gaver » à court terme grâce à la vente de nouvelles armes, en oubliant l'essentiel, à savoir les chasseurs qui les utilisent. En ce qui me concerne, c'est pour eux que je me bats tous les jours et que je suis là, alors il va falloir trouver une solution pragmatique. Je demande clairement une période de transition de 10 ans minimum pour la vente, et la possibilité d'écouler par la suite son stock de cartouches ou de balles jusqu'à épuisement.

Autre sujet qui nourrit la haine de la commission européenne depuis des dizaines d'années, la chasse des anatidés et des limicoles, avec une obsession, le mot « moratoire ».

Les canards, les limicoles, les oies, c'est une longue et systématique attaque de la liste des espèces, mais qu'auriez-vous fait, toutes ces années, mesdames et messieurs les antis tout de l'Europe si les chasseurs n'avaient pas été là pour protéger par passion pour la chasse, les milieux, et donc les espèces qui y vivent. Il n'y a que depuis que vous nous volez nos territoires pour les sacrifier, avec l'aide de l'argent public qui coule à flots, que les problèmes s'accumulent. Cet acharnement de la commission se dirige aussi vers nos traditions cynégétiques et nos identités culturelles. Je veux bien sûr parler des chasses traditionnelles. Nous les pratiquons depuis des millénaires, bien avant la création de l'Europe et de sa « milice » verte qu'est la DG de l'environnement. Il ne nous reste plus que les palombières pour l'instant, et c'est encore trop pour ces semeurs de tristesse. La célèbre directive européenne « oiseaux », vous donne en réalité, selon l'interprétation qu'en font les juges, le moyen de détruire les méthodes que l'espèce humaine a dû imaginer pour survivre dans la nature hostile au démarrage de son histoire, et par la suite, tout ce qui nous a été transmis par nos pères et nos grands-pères. Vouloir ainsi, de manière obsessionnelle, gommer les identités culturelles et rurales des peuples composants l'Europe, me révolte. Nous allons relever le défi de cette attaque de la Commission européenne contre la chasse aux filets des palombes devant la Cour de justice européenne, au côté de l'Etat. Certains fonctionnaires auraient besoin de venir sur place, pour comprendre de quoi il s'agit, et éviter de se ridiculiser en essayant d'éradiquer des chasses patrimoniales, parfaitement compatibles avec le droit européen. Donc si nous gagnons cette bataille juridique, alors la jurisprudence nous permettra sans doute de gagner sur tapis vert toutes les autres chasses traditionnelles. Devant l'acharnement contre nos passions rurales que nous subissons depuis trop longtemps, le conseil d'administration de la FNC, totalement mobilisé, organise la riposte. Dans ce contexte, vous le savez, la FNC cherche tous les moyens juridiques possibles pour contester ces décisions nationales et européennes. Je vous donne donc de façon solennelle rendez-vous devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, que nous saisissons

prochainement sur l'accusation de détruire de façon méthodique, l'entière de nos identités culturelles et traditionnelles françaises.

Enfin, nous avons décidé de lancer avec vous une action commune à l'ensemble de la chasse française, le samedi 17 mai prochain, à 11 heures précises, devant toutes les mairies de France. Nous allons porter aux maires dans les 35 000 communes de France et en même temps nos revendications, sur la forme d'un manifeste qui sera notre cri du cœur. Nous demanderons également aux maires, s'ils le souhaitent, de signer ces revendications. J'invite également tous ceux qui souffrent du diktat de l'Europe pour leur mode de vie et dans leurs pratiques liées à la nature, à se joindre à nous. Je souhaite que l'ampleur de cette future mobilisation reste dans la mémoire collective, et montre à tous, qu'il est temps de nous respecter et avec nous nos partenaires du monde rural.

Un dernier mot sur un sujet qui impacte directement l'image de la chasse française et des chasseurs dans notre pays, mais aussi en Europe : la sécurité. Alors que la saison s'est achevée, les chiffres d'accidents mortels, tous chasseurs, ne sont pas en diminution cette année. Nous avons le devoir d'être irréprochables et d'une extrême fermeté vis-à-vis d'individus qui auraient un comportement inapproprié à la chasse. C'est du bon sens ! Nous avons, nous-mêmes, renforcé et durci nos règles avec l'objectif de tendre vers le zéro accident. Un récent avis du conseil d'Etat nous donne raison. Il vient de rejeter la demande de l'association One Voice, qui voulait imposer de nouvelles restrictions à la chasse pour des raisons de sécurité. Je l'ai déjà tellement répété, mais je le redis encore aujourd'hui, il n'y a qu'une seule règle que nous devons mettre au-dessus de toutes les autres : la sécurité, toujours la sécurité, rien que la sécurité... C'est ainsi que nous pourrions continuer sereinement à partager l'espace public, et je dis bien « public », avec tous les autres usagers de la nature, comme c'est le cas depuis toujours.

Pour conclure, je voudrais remercier mon bureau national qui se donne autant que moi dans toutes ces problématiques qui rythment nos vies associatives autant que privées. Remercier aussi, à travers son directeur général Nicolas Rivet, l'ensemble des collaborateurs de la Fédération nationale des chasseurs, et aussi tous nos porteurs de missions externes à la structure. Sans eux, nous n'aurions pas su transformer nos structures comme nous l'avons fait depuis 2016. Auriez-vous pu imaginer, il y a quelques années, que nous serions en capacité d'avoir des fédérations départementales, régionales et nationales avec des services structurés et aussi compétents. Tant que je serai là, je veillerai à ce que cette maison reste une machine de guerre à défendre et à promouvoir une chasse plurielle et populaire. Quant aux plus jeunes d'entre vous, qui serez un jour sur cette estrade, n'oubliez pas le travail qui fut le nôtre, et combien la chasse française doit rester unie, et avoir une FNC puissante et respectée.

Vive la chasse et vive la ruralité ! Je vous remercie !

Félicitations à notre président national pour son investissement. Je souhaiterais rebondir sur l'opération du manifeste à déposer auprès de tous les maires le 17 mai prochain. Cette opération est ambitieuse mais somme toute pas compliquée à réaliser si on se mobilise. Nous avons 309 communes dans la Nièvre, ramenez aux nombres de participants ici présents, cela ferait en moyenne une mairie par participant. Les administrateurs de la FDC, accompagnés des membres CTL, seront mis à contribution dès aujourd'hui pour se répartir les communes et caler les rendez-vous avec les maires. Nous comptons sur la mobilisation de chacun sur ce sujet.

RAPPORT D'ACTIVITE - Guy ROBLIN

Il me revient le privilège de vous présenter le rapport d'activités de notre fédération. J'essaierai d'être le plus exhaustif possible, au regard des nombreuses missions qui nous incombent, sans être je l'espère, trop long. Je balaierai l'ensemble des sujets, hormis celui du grand gibier et des dégâts que notre directeur vous présentera plus tard.

Commençons par le nombre d'adhérents de notre Fédération. La saison 2024/2025 se termine avec 6968 adhérents à la fédération, soit 2.6% de validations annuelles de moins que la saison passée. Cette tendance est nationale et, si elle perdure, va devenir très vite inquiétante et elle va devenir un vrai enjeu au niveau des équipes de chasse, du nombre d'actionnaires et de l'efficacité dans les prélèvements de grand gibier.

Vous connaissez l'attachement de la Fédération à œuvrer, développer et soutenir les volontés des chasseurs dans le domaine du petit gibier, travail au plus combien ingrat. Dans un cadre général, les dates d'ouverture du petit gibier qui ont été validées en CDCFS sont identiques à celles de la saison passée, à savoir une ouverture de la chasse de la perdrix, du faisan et du lièvre à l'ouverture générale, pour se terminer respectivement le 23 novembre 2025 pour le lièvre, le 11 janvier 2026 pour la perdrix et le 8 février 2026 pour le faisan.

L'accompagnement de la fédération restera soutenue en matière de petit gibier pour la prochaine campagne avec le maintien de l'ensemble de aides au développement du petit gibier : 2500 € pour la création de volières d'acclimatation, 800 € pour l'opération colvert, 7500 € pour l'opération « élevage des faisandeaux et perdreaux sous poule naine », le don de lapins pour la création de garennes artificielles, 12500 € pour le repeuplement d'oiseaux de souche sauvage sur les GIC Petit Gibier, sans oublier l'enveloppe budgétaire de 27 000 € d'encouragement de la régulation des prédateurs, directement liée au développement du petit gibier. Les efforts financiers de la Fédération en matière de petit gibier sont constants et s'élèveront donc à près de 55 000 €. Nous aimerions l'implication des agriculteurs pour accueillir la petite faune dans notre département. La biodiversité est la clef d'une meilleure réussite : cultures à gibier, chaumes de blé laissé à 15 cm permettent de bons résultats chez les agriculteurs qui sont à notre écoute, qu'ils soient chasseurs ou piégeurs.

La politique Petit gibier verra encore cette année la reconduction de l'opération Faisandeaux de souche sauvage, soit avec des faisandeaux de 1 jour à élever sous poule naine, soit avec des faisandeaux de 12 semaines. Ces oiseaux seront destinés aux territoires adhérents et sous certaines conditions, la FDC prenant en charge une partie des coûts financiers. J'invite toutes les personnes intéressées à ce sujet à se rapprocher de Philippe GAUTHIER ou de Benjamin GAUTHIER, et surtout de retourner leur bulletin d'inscription.

Concernant la mythique mordorée, la dernière saison a été de moyenne à bonne suivant les secteurs. Les modalités de gestion resteront inchangées pour la prochaine campagne. Nous resterons sur la déclinaison suivante : 30 oiseaux sur l'année, avec 3 oiseaux par jour et 5 par semaine. Mais pensez à rendre vos carnets pour ceux qui n'auraient pas encore franchi le pas vers CHASSADAPT.

Venons-en au dossier des ESOD. Le classement actuel pour la période 2023/2026 permet aujourd'hui de réguler par le piégeage le renard, la fouine, la martre, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde et l'étourneau sansonnet. Mais il est aujourd'hui temps de penser au prochain classement et d'emmagasiner les données de nuisance qui seront indispensables au prochain classement, que ce soit avec les formulaires disponibles, ou avec l'application VIGIFAUNE. Comme vous l'a dit Bernard, le dernier rapport du Ministère sur le parangonnage nous laisse présager encore un gros combat sur ce sujet des ESOD.

Autre sujet d'importance : la période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau. Cette période complémentaire de vénerie sous terre fait l'objet de toutes les attaques de nos opposants. Mais il est de notre devoir de ne rien lâcher sur le sujet car après avoir attaqué la

vénérie sous terre, ce sera le tour de la grande vénérie, de la chasse aux chiens courants et in fine de tous les modes de chasse, car c'est bien là l'objectif des associations telles que l'ASPAS, One Voice ou encore l'AVES. L'arrêté validant la période complémentaire de la campagne 2024/2025 a été attaquée devant le TA de Dijon mais pas en référé, il n'y avait donc pas de caractère d'urgence ! Nous pouvons sérieusement penser que le travail que nous avons mené l'an passé auprès des territoires de chasse sur le recensement des blaireautières n'y est pas étranger. Les veneurs sous terre ont donc pu opérer et prélever 134 blaireaux par déterrage, un chiffre significatif, qui a permis de résoudre des problèmes ponctuels, mais qui n'a pas d'incidence sur l'état des populations de blaireaux. Nous sommes en attente de l'arrêté 2025/2026, qui devrait être signé suite à la consultation du public en cours.

Le blaireau est bel et bien une espèce qui pose des problèmes de dégâts agricoles, mais aussi de sécurité publique sur les voies de communication. C'est dans ce cadre qu'un partenariat a été établi entre SNCF Réseaux et la FDC pour apporter une expertise, un soutien technique et logistique préalable aux travaux de consolidation des voies ferrées. Autre partenariat d'importance, celui avec les Voies Navigables de France grâce à l'étroite collaboration menée plusieurs années sur la limitation des noyades sur le canal latéral à la Loire, travail qui vaut aujourd'hui une reconnaissance nationale de nos deux structures à l'échelon national, mais aussi sur un nouveau partenariat d'intervention sur la problématique des ragondins, qui sont un vrai fléau de dégradation des berges du canal. D'autres partenariats sont en étude en ce moment. Ils valent une vraie reconnaissance de notre structure en tant qu'acteur mais aussi ils assurent une rentrée financière non négligeable permettant de faire face à la diminution du nombre d'adhérents.

La gestion des rongeurs aquatiques envahissants est devenue une préoccupation au niveau de l'ensemble des bassins versants et là aussi, la fédération s'est positionnée comme facilitateur de la régulation grâce au réseau de piégeurs nivernais et la mise en place de politiques d'encouragement à la régulation.

Conscients des problèmes que les corvidés peuvent occasionner sur les semis de printemps et donc pour accompagner les agriculteurs ayant des soucis, le groupe CORVIDES continuera ses missions en 2025. Avec 46 bénévoles, ce sont l'an passé 160 interventions qui ont pu être menées pour un résultat de plus de 2400 prélèvements représentant 900 heures de bénévolat...

Le domaine de la formation est un fort enjeu de la Fédération des Chasseurs, tant à travers les formations dites obligatoires que les formations plus techniques. Je tiens ici à remercier chaleureusement l'ensemble des formateurs, bénévoles ou salariés, qui donnent de leur temps et de leur savoir pour mener à bien ces formations, indispensables à une image sérieuse et positive de la chasse et des chasseurs.

Faisons maintenant un zoom sur la formation SECURITE décennale obligatoire. Cette formation, issue de la réforme de 2019, est obligatoire pour l'ensemble des chasseurs, et ce tous les 10 ans. 2600 chasseurs nivernais ont déjà suivi cette formation, mais seulement 250 sur les 12 derniers mois. Nous avons depuis l'an passé ouvert la possibilité de suivre cette formation en ligne mais également de délocaliser des sessions à partir du moment que des groupes d'une quarantaine de chasseurs sont constitués. Je voudrais juste rappeler ici que cette formation obligatoire, qu'il n'est pas inutile de recevoir une piqûre de rappel en matière de sécurité et que nous ne serons pas à même en 2030 de passer en formation toutes et celles et ceux qui auraient préféré jouer la montre et attendre la dernière année ! Je profite de cette occasion pour rappeler aux responsables de chasse eu regard des nombreuses responsabilités qu'ils assument en organisant les battues, qu'il est judicieux de demander à ses actionnaires de suivre cette formation. Si par malheur un accident survenait, et que les responsabilités des uns ou des autres étaient recherchées, c'est un élément qui plaiderait en votre faveur !

Venons-en à l'éco-contribution. Ce sujet, issu de la loi du 24 juillet 2019, a été vécue à la Fédération des Chasseurs de la Nièvre comme une véritable opportunité de disposer de moyens

financiers, et donc implicitement de moyens techniques et humains, pour travailler sur des sujets à enjeux environnementaux et de se positionner aujourd'hui comme un acteur incontournable du paysage nivernais en matière de biodiversité... Malheureusement la diminution des effectifs de chasseurs impacte directement l'enveloppe de chaque FDC et pour l'année à venir l'enveloppe sera significativement réduite, induisant une réduction de l'enveloppe sur les mares et sur la nécessité de trouver d'autres sources de financement.

Pour 2025, voici la liste des sujets éligibles à l'éco-contribution, travaillés dans la Nièvre :

- Suivi de la faune sauvage : 3.2 k€
- Bécasses dans le Morvan : 8k€
- Une mare pour mon territoire : 13.7 k€
- Limitation de la mortalité Noyades + Collisions : 15 k€
- Education à la nature et à l'environnement : 15.5 k€
- Mesures Agro Environnementales : 36.5 k€
- ICE Cervidés : 36.5 k€. Comme les deux dernières années, un petit film, contacté par Romane BOISMENU vous sera proposé tout à l'heure sur le sujet des ICE Cervidés et je l'en remercie d'avance.

ETUDE ECONOMIQUE CHASSE – Bernard PERRIN

Il me revient de vous présenter un sujet dont on ne parle pas assez, c'est le caractère économique, sociale et sociétal de la chasse. Une étude a menée par la Fédération Nationale des Chasseurs, avec Randa, en collaboration avec Xerfi specific, et nous avons souhaité au niveau du Conseil d'Administration de la Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne Franche – Comté aller plus loin dans cette étude et analyser les résultats à l'échelle de notre région administrative.

Les 61239 chasseurs au niveau de notre région Bourgogne Franche-Comté contribuent à hauteur de 257 millions d'euros au PIB de la France et permettent l'activité de 1725 emplois locaux. Chaque chasseur dépense en moyenne 3455 € chaque année pour accomplir sa passion. Le chasseur bourguignon-franc comtois est avant tout un chasseur de grand gibier, ceci étant peut-être lié à un report suite à la raréfaction du petit gibier, puisque le sanglier est l'espèce la plus chassée avec 91%, devant le chevreuil et le petit gibier de plaine. Loin des idées reçues, le tir et la quête de la proie ne constituent une motivation que pour 1/5^{ème} des chasseurs. Dans notre région, marquée par l'importance du grand gibier, la régulation des espèces arrive en 4^{ème} position des motivations à chasser, notamment dans l'objectif de limiter les dégâts. 52% des chasseurs sont actifs, ce qui peut laisser penser que près d'un chasseur sur deux est retraité ! 36% des chasseurs sont des ouvriers ou des employés, pour un ensemble de 54% d'ouvriers et de professions intermédiaires, auxquels il faut rajouter 29% de dirigeants ou de cadres. 56% des chasseurs ont plus de 55 ans et c'est bien cette tranche des plus de 75 ans qui représente 14% des effectifs qui laisse craindre une chute démographique dans les prochaines années. La chasse à tir est, sans surprises, le mode de chasse le plus pratiqué avec 97%. On peut noter que les femmes prennent une place de plus en plus importante, même si le chiffre reste relativement bas, puisqu'elles représentent 4.6% des effectifs, un chiffre en augmentation de 25% sur 10 ans. Les chasseurs ont participé en moyenne sur la saison 2022/2023 à 29 battues au grand gibier, rien que cela ! La culture familiale et le besoin de nature et de culture rurale sont les principaux éléments qui amènent à chasser.

Venons-en aux principales motivations des chasseurs. Pour 71% d'entre eux, c'est le fait d'être en contact avec la nature et l'observer. Ensuite, on retrouve la recherche de convivialité pour 64% avant la complicité avec les chiens pour 50%. Fait nouveau, la venaison est ne motivation nouvelle : 30% des nouveaux chasseurs veulent déguster une viande saine, de terroir et de circuit court.

Enfin le chasseur est un bénévole engagé, puisque 91% des chasseurs sont des bénévoles actifs. Chaque chasseur assure en moyenne 27 jours par an de bénévolat, dont 18 au service de la chasse et de son territoire, 17 au service des milieux et des espèces (on pense en particulier à la protection des cultures) mais aussi 2 jours au service d'actions socioculturelles et de services à la commune. Et pour les départements à ACCA, on peut voir que le rôle des ACCA est renforcé en tant qu'interlocuteur direct des collectivités. La chasse occupe donc une place incontournable dans la vie économique, sociale et sociétale de notre société, et ce d'autant plus en milieu rural comme le nôtre. Les résultats de cette étude régionale seront transmis à nos élus pour leur prouver, si c'était encore le cas, la place dont doit disposer la chasse.

Je vous remercie de votre attention.

La parole est maintenant à notre directeur, Florent ORTU, pour le sujet épineux des prélèvements de grand gibier et les dégâts de grand gibier.

RAPPORT TECHNIQUE GRAND GIBIERS ET DEGATS – FLORENT ORTU

Il me revient de vous présenter le sujet des prélèvements de grand gibier, et celui des dégâts de gibier, étroitement lié ! Commençons par le chevreuil. Nous venons de boucler la première année du plan de chasse triennal 2024/2027 avec un prélèvement global de 6118 chevreuils, soit une réalisation de 23%.

Ce chiffre est insuffisant au regard du minimum réglementaire à respecter de 25%. Mais il s'explique par la mauvaise santé des populations de chevreuils sur certains secteurs, en partie liée aux conditions climatiques très pluvieuses de 2024, qui ont conduit à une mortalité plus conséquente d'animaux. En espérant que les conditions climatiques de 2025 soient plus propices à une bonne survie des chevillards et à une moindre mortalité des adultes, il faudra que la réalisation du plan de chasse triennal 2024/2027 atteigne au minimum 50% de l'attribution triennale au mois de février. Pour les territoires disposant de plantations forestières et de véritables enjeux, il est impératif que le dérangement et la pression soient suffisantes sur les secteurs sensibles pour que les dégâts soient les plus relatifs possibles. La discussion et les échanges entre propriétaires forestiers et responsables de chasse doivent s'accroître pour mieux se comprendre, connaître et anticiper les travaux forestiers pour intégrer ces problématiques. Pour cette deuxième année du plan de chasse triennal, seules les demandes de plan de chasse ayant trait à des enjeux forestiers, des augmentations significatives de surface ou des territoires n'ayant pas encore d'attributions ont été instruites, comme le prévoit le SDGC.

Passons aux grands cervidés. La dernière campagne a vu la réalisation de 777 grands cervidés, un chiffre globalement stable lorsqu'on analyse à l'échelle départementale. Le plan de chasse global 2025/2026 sera lui aussi dans la stabilité, avec 1276 attributions, mais avec des variations significatives entre les massifs.

Les situations et les objectifs ne sont donc pas similaires pour les zones de gestion pour la prochaine campagne :

- Pour le massif des Bertranges, les attributions augmenteront encore significativement cette année, de l'ordre de 80 bracelets, soit 150 attributions de plus en deux ans, pour réagir rapidement face à la détérioration des indices collectés dans le cadre du dispositif SYLVAFAUNE
- Pour le Plateau Nivernais, les attributions augmenteront sensiblement,

- Pour le massif de Moulins-Engilbert, l'enveloppe globale sera revue à la baisse avec 390 attributions et ce en lien avec le faible taux de réalisation de l'an passé (53%) et les résultats des comptages de cette année. Des modalités de gestion plus conventionnelles seront rétablies mais il est illusoire de penser que la situation est gagnée, il faut maintenir la pression et il est indispensable que tous les massifs à grands cervidés en prennent conscience et prélèvent des animaux dans des volumes soutenus. La campagne 2025/2026 verra pour le massif de Moulins Engilbert l'intégration dans l'arrêté préfectoral d'un article spécifique précisant que chaque territoire de chasse disposant d'au moins 100 hectares de surface boisée et d'une attribution minimale de 10 bracelets de grands cervidés à réaliser devra organiser au moins 6 journées de chasse durant la saison (deux journées de chasse successives ne sont comptabilisées que pour un jour). Chaque chasse devra être espacée d'un minimum 15 jours, avec au minimum une chasse par mois, d'octobre à février. Les dates de chasse devront être communiquées auprès de la FDC avant l'ouverture générale. Les éventuelles chasses à l'approche, à l'affût ou à courre ne sont pas comptabilisées dans ces 6 jours. Les fortes variations des données de comptages nocturnes induisant des écarts-types importants, raison pour laquelle nous envisagerons, dès 2026, 4 répétitions sur les sorties d'indices nocturnes sur le Plateau nivernais et sur Moulins Engilbert. Nous solliciterons également les responsables de chasse afin de collecter les pattes arrière de faons de biches et de faons de chevreuils afin de disposer de données de performance, et nous travaillerons à la mise en place d'indices de consommation, tout cela pour consolider nos indices de changement écologique, qui doivent devenir des vecteurs de données objectives, claires et transparentes permettant de répondre aux objectifs de gestion.

Comme les années précédentes, nous avons travaillé à un petit film de vulgarisation grâce aux compétences de Romane BOISMENU et cette année, le choix s'est porté sur les Indices de Changement Ecologique. Je vous laisse découvrir cette vidéo.

FILM ECOCONTRIBUTION / ICE

Venons-en maintenant aux sangliers, le bilan de la saison se solde avec un prélèvement de 8682 sangliers, un chiffre en recul par rapport à la campagne 2023/2024, tout en restant le deuxième plus gros tableau départemental. Même si les populations ont augmenté, force est de constater que nous n'atteignons pas, et tant mieux, les 20 000 prélèvements de certains départements limitrophes à la Nièvre qui sont débordés, preuve en est que le chasseur nivernais n'est peut-être pas si mauvais que cela pour faire face aux populations de sangliers. La campagne 2025/2026 verra la reconduction des mêmes dispositifs de gestion que lors des dernières saisons, avec entre autres l'attribution de bracelets correspondant au moins à 50% des réalisations de l'an passé, la vente libre des bracelets au siège de la FDC pour les besoins complémentaires et le remplacement des bracelets utilisés entre le 1^{er} juin et le 14 août au prix de 5 € pour encourager les prélèvements d'été permettant de limiter les dégâts aux cultures et la vente de bracelets du 1^{er} au 31 mars de bracelets également à 5 €.

Avec le renouvellement du Schéma départemental de Gestion Cynégétique, les modalités d'identification des points noirs ont été retravaillées afin qu'elles ne soient plus fluctuantes au regard des évolutions des prix de denrées. 20 communes sont identifiées comme « points noirs » jusqu'au 31 mars 2026, contre 31 l'an passé. Et nouveauté du SDGC, nous différencierons maintenant les communes points récurrents des autres points noirs, considérant qu'un dérapage peut arriver mais qu'il doit se résoudre rapidement. Plusieurs secteurs posent aujourd'hui de gros soucis tant agricoles que financiers : le secteur d'Arleuf élargi aux communes limitrophes,

le secteur de Dun les Places / Marigny l'Eglise, les communes d'Entrains sur Nohain, de Brinay et de Saint gratien Savigny. Preuve qu'il est possible de résoudre les problèmes de dégâts très souvent couplés à des populations trop importantes de sangliers, les secteurs de Diennes Aubigny, Crux la Ville, Champlemy, longtemps identifiés comme « à problèmes » ne le sont plus aujourd'hui. Une attention toute particulière sera donc portée sur ces communes points noirs récurrents où les interventions administratives seront systématiques en cas de dégâts significatifs.

Venons-en aux dégâts car ce ne sont pas les animaux qui posent problèmes mais bien leurs dégâts. 86% des dégâts que nous avons indemnisés sur la campagne 2023/2024 sont des dégâts de sangliers et 14% des dégâts de grands cervidés. Le montant total indemnisé a atteint un montant encore considérable, avec un peu plus d'un million d'euros de dégâts.

Ce graphique permet tout de même de relativiser un peu les choses... certes les montants indemnisés sont élevés mais voici l'évolution des surfaces de dégâts de grand gibier indemnisés. Ils sont passés de 916 hectares en 2019/2020 à 815 hectares lors de la campagne 2023/2024, et les chiffres de cette saison devraient être relativement proches de ceux de l'an passé. La situation ne dérape donc pas. Vous pourrez noter la part de dégâts de plus en plus importante que prennent les grands cervidés, en lien avec l'évolution des populations et surtout les surfaces emblavées en tournesols, d'où le maintien de la contribution spécifique sur les massifs à grands cervidés pour la saison qui vient.

La dernière inconnue sur la campagne en cours correspond aux dégâts sur prairies, mais la tendance se dessine de manière relativement fine. Nous allons terminer la campagne avec un nombre de dossiers ouverts dans la norme habituelle, à savoir 350 dossiers ouverts et à l'analyse des expertises provisoires effectuées et retournées à la FDC, le nombre d'hectares de prairies concernés par une remise en état devrait être similaire à l'an passé. Conclusion : nous avons donc autant de dossiers à traiter mais avec nettement moins de surfaces de remise en état et donc nous avons de plus en plus de petits dossiers sur prairies.

Avec un montant prévisionnel de dégâts sur PRAIRIES de l'ordre de 300 k€, nous devrions atteindre un peu plus d'un million cent mille euros de dégâts indemnisés pour la campagne 2024/2025, soit 120 k€ de moins que le montant budgété. Cumulé à l'excédent prévisionnel budgété lors de l'AG 2024 de 79 k€, un excédent prévisionnel de l'ordre de 200 k€ est attendu sur la section analytique DEGATS pour la campagne 2024/2025.

Les bons résultats des deux dernières campagnes ont permis de retrouver une section analytique DEGATS avec un solde positif. Mais tout cela est assez artificiel car cela a été permis grâce à l'accompagnement financier de l'Etat sur les trois dernières campagnes : 270 k€ lors de la campagne 2022/2023 à travers le plan de résilience, 390 k€ pour la campagne 2023/2024 avec les accords nationaux et 261 k€ pour la campagne ne cours. Reste la campagne 2025/2026 où l'enveloppe n'est pas encore connue, tant à cause de l'annonce de l'Etat à vouloir faire des économies que de l'atteinte ou non des objectifs fixés de réduction des dégâts de 15%. En d'autres termes, sans accompagnement de l'Etat ces dernières années, le solde de la section DEGTAS ne serait pas au 30/06/2025 de l'ordre 468 k€ mais de -453 k€, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Il convient donc de conclure sur le fait que le modèle actuel d'indemnisation des dégâts de gibier n'est plus tenable, il ne tient qu'avec la participation de l'Etat et il doit donc être rapidement repensé.

Je vous remercie de votre attention.

Venons-en au budget 2025/2026 et je vais laisser à nouveau la parole à notre trésorier, Michel RAPIAT.

BUDGET 2025/2026 – Michel RAPIAT

BUDGET GLOBAL

	Budget consolidé 2024/2025	Budget consolidé 2025/2026	
Recettes	3 022 023	2 938 673	-2.8%
Dépenses	2 943 000	2 938 673	-0.1%
Résultat	79 023	0	

A . SECTION ANALYTIQUE GENERAL

	Budget 24/25	Budget 25/26	Evolution
Recettes	1 133 543	1 154 645	+1.9 %
Dépenses	1 133 543	1 154 645	+1.9 %
Résultat	0	0	

COTISATIONS

	2024/ 2025	Evol	2025/ 2026
Validation annuelle	68.68 €	↗	69.92 €
Frais guichet unique	5 €	=	5 €
Validation 9 jours	34.34 €	↗	34.96 €
Validation 3 jours	17.17 €	↗	17.48 €

	2024/ 2025	Evol	2025/ 2026
Adhésion territoriale fixe	52 €	=	52 €
Adhésion territoriale variable /ha	0.20 €	=	0.20 €
<hr/>			
CMS droit fixe	66 €	=	66 €
CMS redevance /ha	0.25 €	=	0.25 €

B. SECTION ANALYTIQUE DEGATS

	Budget 24/25	Budget 25/26	Evolution
Recettes	1 745 012	1 666 135	- 4.5 %
Dépenses	1 665 989	1 666 135	=
Résultat	73 023	0	

Timbre départemental Grand Gibier

	2024/2025	Evol	2025/2026
Timbre Grand Gibier (Validation annuelle)	35 €	=	35 €
Timbre grand gibier (Validation temporaire 9j)	17.5 €	=	17.5 €
Timbre grand gibier (Validation temporaire 3j)	8.75 €	=	8.75 €

Bracelets

	2024/2025	Evol	2025/2026
CHI	24 €	=	24 €
SAI du 1 ^{er} juin 2025 au 28 février 2026	20 €	=	20 €
SAI du 1 ^{er} au 31 mars 2026	5 €	=	5 €
CEIJ	130 €	=	130 €
CEFA (zone bleue)	160 €	=	160 €
CEMD	160 €	=	160 €
CEMA	240 €	=	240 €
CEMAI	230 €	=	230 €
CEMI	130 €	=	130 €
CEFA (zone blanche et rouge)	70 €	=	70 €

	2024/2025	Evol	2025/2026
Bracelet DAI et MOI	25 €	=	25 €
Bracelet de remplacement	4 €	=	4 €

	2024/2025	Evol	2025/2026
Prix bracelets de cervidés et de sangliers en parcs étanches	5 €	=	5 €
Contribution territoriale (tous biotopes confondus)	0.50 €/ha	=	0.50 €/ha

CONTRIBUTION TERRITORIALE GRANDS CERVIDES 2025/2026

Enveloppe globale 2024/2025	Evol	Enveloppe globale 2025/2026
20 000€	=	20 000€

	CTL CERFS BERTRANGES	CTL CERFS PLATEAU NIVERNAIS	CTL CERFS MOULINS ENGILBERT
MOYENNE DEGATS GRANDS CERVIDES SUR 2 ANS	32119 €	18539 €	89822 €
CHARGES CLOTURES	19629 €	0	301 €
CHARGES TOTALES	51748 €	18539 €	90123.5 €
PART DEGATS	32.3%	11.6%	56.2%
COUT HA BOISE	0.38 €	0.10 €	0.55 €

↘

↘

↗

CONTRIBUTION TERRITORIALE DEGATS 2025/2026

Enveloppe globale 2024/2025	Evol	Enveloppe globale 2025/2026
750 000€	=	750 000€

Maintien de la valeur de plaine à 1 pour 2.5 (par rapport à la valeur de la friche et du bois)

CTL	Part dégâts sur 2 ans 2025	Cout ha bois et friche 2025	Cout ha plaine 2025
CTL 1	2.88%	1.29	0.52
CTL 2	3.35%	1.36	0.54
CTL 3	6.96%	1.60	0.64
CTL 4	2.41%	1.63	0.65
CTL 5	3.48%	2.50	1.00
CTL 6	5.39%	2.67	1.07
CTL 7	19.61%	4.02	1.61
CTL 8	1.71%	2.35	0.94
CTL 9	3.25%	1.55	0.62
CTL 10	3.21%	1.45	0.58
CTL 11	7.70%	2.45	0.98
CTL 13	1.43%	1.37	0.55
CTL 14	3.72%	2.46	0.98
CTL 15	8.85%	5.28	2.11
CTL 16	4.03%	1.92	0.77
CTL 17	7.69%	3.09	1.24
CTL 18	5.84%	8.59	3.44
CTL 19	2.75%	1.47	0.59
CTL 20	1.85%	3.02	1.21
CTL 21	1.68%	1.00	0.40
CTL 22	0.44%	0.69	0.28
CTL 24	1.79%	1.56	0.62
		2.36	0.94

Tous les CTL au-dessus de la moyenne départementale, figurant en orange, sont sous-zonés.

CONTRIBUTIONS TERRITORIALES 2025/2026 DU CTL 5

Sous massifs	Communes	DEGATS 2022 /2023	DEGATS 2023 /2024	TOTAL HECTARES	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	POUSSEAUX, CLAMECY, ARMES, DORNECY, BREVES, LA MAISON DIEU, METZ LE COMTE, TEIGNY, NUARS, SAINT AUBIN DES CHAUMES	29101	11044	7 564	2.36	0.94
B	FLEZ CUZY, VIGNOL, SAIZY, NEUFFONTAINES, MONCEAUX LE COMTE, MOISSY MOULINOT, RUGES, ANTHIEN, MAGNY LORMES, POUQUES LORMES	9715	13380	2 943	2.81	1.12

CONTRIBUTIONS TERRITORIALES 2025/2026 DU CTL 6

Sous massifs	Communes	DEGATS 2022/2023	DEGATS 2023/2024	TOTAL HECTARES	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	OULON, MONTENOISON, CHAMPLIN, CHAMPALLEMENT, BUSSY LA PESLE, NEUILLY, BEAULIEU, MICHAUGUES, DOMPIERRE SUR HERY, GUIPY	4124	1499	2 440	2.36	0.94
B	VITRY LACHE, SAINT REVERIEN, BAZOLLES, CRUX LA VILLE, SAINT FRANCHY, LURCY LE BOURG, MOUSSY, PREMERY	16729	33153	7 566	2.69	1.08
C	SAINT MAURICE, SAINT SAULGE, MONTAPAS, MONT ET MARRE, ROUY, SAXY BOURDON, ALLUY	23698	18696	5 189	2.76	1.10

CONTRIBUTIONS TERRITORIALES 2025/2026 DU CTL 7

Sous massifs	Communes	DEGATS 2022/2023	DEGATS 2023/2024	TOTAL HECTARES	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	SAINT ANDRE EN MORVAN, BAZOCHES, EMPURY, SAINT MATIN DU PUY, LORMES, POUQUES LORMES, CHALAUX	32496	19953	7619	2.84	1.14
B	MARIGNY L'EGLISE, DUN LES PLACES, BRASSY, MONS SAUCHE	44409	46466	6942	5.40	2.16
C	SAINT AGNAN, SAINT BRISSON, GOULOUX, ALLIGNY EN MORVAN, MOUX	46340	55166	8690	4.82	1.93
D	OUROUX EN MORVAN, PLANCHEZ, GIEN SUR CURE, LAVAUT-DE-FRETOY, CHAUMARD, CORANCY, ARLEUF, CHÂTEAU CHINON	54507	56935	13458	3.42	1.37

CONTRIBUTIONS TERRITORIALES 2025/2026 DU CTL 11

Sous massifs	Communes	DEGATS 2022/2023	DEGATS 2023/2024	TOTAL HECTARES	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	GERMENAY, MARIGNY SUR YONNE, DIROL, CHITRY LES MINES, CORBIGNY, CHAUMOT, HERY, PAZY, SARDY LES EPIRY, COLLANCELLE, BAZOLLES, VITRY LACHE	10512	13294	5 560	2.36	0.94
B	CERVON, LORMES, VAUCLAIX, GACOGNE, MHERE, OUROUX EN MORVAN, MONTREUILLO, MOURON SUR YONNE	20953	22430	9 105	2.36	0.94
C	EPIRY, AUNAY EN BAZOIS, ACHUN, MONT ET MARRE, OUGNY, TAMNAY EN BAZOIS	9382	20330	4 653	2.53	1.01
D	MONTIGNY EN MORVAN, BLISMES, CHATIN, SAINT HILAIRE EN MORVAN, DOMMARTIN, DUN SUR GRANDRY, CHOUGNY, SAINT PEREUSE, CHÂTEAU CHINON (CAMPAGNE)	23985	19010	4 350	2.63	1.05

CONTRIBUTIONS TERRITORIALES 2025/2026 DU CTL 14

Sous massifs	Communes	DEGATS 2022 /2023	DEGATS 2023/2024	TOTAL HECTARES	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	BILLY CHEVANNES, SAINT BENIN D'AZY, CIZELY, ANLEZY, BEAUMONT SARDOLLES, THIANGES, BONA, LIMON, VILLE LANGY, ROUY	13319	8093	5 013	2.39	0.96
B	CHAMPVERT, SOUGY SUR LOIRE, LA MACHINE, TROIS VEVRES, SAINT LEGER DES VIGNES, DRUY PARIGNY	31487	14629	6 428	2.50	1.00

CONTRIBUTIONS TERRITORIALES 2025/2026 DU CTL 15

Sous massifs	Communes	DEGATS 2022/2023	DEGATS 2023/2024	TOTAL HECTARES	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	ANLEZY, FERTREVE, FRASNAY REUGNY, ROUY, TINTURY, VILLE LANGY	6104	7921	3 457	2.36	0.94
B	ALLUY, BICHES, BRINAY, ISENAV, LIMANTON, MONTIGNY SUR CANNE	23794	8828	4 954	2.72	1.09
C	CERCY LA TOUR, DIENNES AUBIGNY, SAINT GRATIEN SAVIGNY, VERNEUIL	80560	33594	4 316	10.37	4.15

CONTRIBUTIONS TERRITORIALES 2025/2026 DU CTL 17

Sous massifs	Communes	DEGATS 2022/2023	DEGATS 2023/2024	TOTAL HECTARES	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	ARLEUF, FACHIN, CHÂTEAU CHINON, SAINT LEGER DE FOUGERET, SAINT HILAIRE EN MORVAN, SERMAGES	46986	40081	6664	4.39	1.46
B	MOULINS ENGILBERT, ONLAY, VILLAPOURCON, GLUX EN GLENNE, LAROCHEMILLAY, CHIDDES, SEMELAY, SAINT HONORE	23549	28464	10174	2.36	0.94
C	POIL, MILLAY	579	2995	1876	2.36	0.94

CONTRIBUTIONS TERRITORIALES 2025/2026 DU CTL 18

Sous massifs	Communes	DEGATS 2022/2023	DEGATS 2023/2024	TOTAL HECTARES	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	CHALLUY, GIMOUILLE, SERMOISE SUR LOIRE, SAINCAIZE MEAUCE, MARS SUR ALLIER, LANGERON, MAGNY COURS, SAINT PARIZE LE CHATEL	43060	47113	3 355	11.10	4.44
C	CHANTENAY, LIVRY, SAINT PIERRE LE MOUTIER, TRESNAY	8441	7512	1 901	3.46	1.38

CONTRIBUTIONS TERRITORIALES 2025/2026 DU CTL 20

Sous massifs	Communes	DEGATS 2022/2023	DEGATS 2023/2024	TOTAL HECTARES	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	SERMOISE SUR LOIRE, CHEVENON, MAGNY COURS, LUTHENAY UXELOUP, SAINT PARIZE LE CHATEL	22165	3152	3 630	2.98	1.19
B	FLEURY SUR LOIRE, AVRIL SUR LOIRE, DECIZE	0	8243	992	3.10	1.24

C. SECTION ANALYTIQUE ECO CONTRIBUTION

	Budget 24/25	Budget 25/26	Evolution
Recettes	143 468	117 893	-17.8%
Dépenses	143 468	117 893	-17.8%
Résultat	0	0	

Nous allons passer aux résolutions et je vais demander à notre secrétaire, Robert LEMOINE, de passer au pupitre.

RESOLUTIONS – Robert LEMOINE

Résolution 1 :

Quitus sur la gestion de l'exercice 2023/2024 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier 2023/2024, le rapport du Commissaire aux comptes, le rapport moral et le rapport d'activité, approuve les comptes de bilan et de résultat de l'exercice 2023/2024 et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 :

Affectation des résultats :

L'Assemblée Générale décide pour les comptes 2023/2024 l'affectation de l'excédent de 520 361€ sur les réserves de gestion du résultat.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 3 :

Conventions réglementées :

Conformément à la législation, l'Assemblée Générale prend acte, pour la campagne 2023/2024, de la poursuite des achats liés au fonctionnement de la Maison de la Nature, de la Chasse et de la Faune Sauvage, pour les administrateurs suivants :

Hervé COMPOT, au titre du GAEC COMPOT, pour la fourniture de céréales

Etienne GAUTHIER, au titre de la SCEA du domaine d'Aglan, pour la fourniture de plaquettes forestières.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 4 :

Cotisations individuelles 2025/2026 :

L'Assemblée Générale valide, au regard des tarifs minimum fixés par la FNC :

- une cotisation individuelle annuelle à 69.92 €
- une cotisation temporaire 9 jours à 34.96 €
- une cotisation temporaire 3 jours à 17.48 €

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 5 :

BUDGET 2025/2026 :

Après avoir pris connaissance de la présentation budgétaire 2025/2026, l'Assemblée Générale valide un budget à l'équilibre, comprenant des dépenses et des recettes à hauteur de 2 938 673€, intégrant :

une section analytique GENERAL à l'équilibre, avec des recettes à hauteur de 1 154 645 € intégrant l'ensemble des cotisations afférentes présentées et des dépenses à hauteur de 1 154 645 €,

une section analytique DEGATS à l'équilibre, avec des recettes à hauteur de 1 666 135 € intégrant l'ensemble des cotisations afférentes présentées et des dépenses à hauteur de 1 666 135 €,

une section analytique ECOCONTRIBUTION à l'équilibre à hauteur de 117 893 €.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 6 :

Enveloppe « soutien piégeage » :

L'Assemblée Générale valide le maintien de l'enveloppe budgétaire de 27 000 € allouée au soutien de la pratique du piégeage et valide l'encouragement préférentiel effectué au profit de repeuplement d'oiseaux par l'intermédiaire d'un système de bonus.

Résolution adoptée à la majorité (1 abstention).

Résolution 7 :

L'Assemblée Générale valide l'application de la contribution territoriale Dégâts à tout territoire disposant d'un plan de chasse Chevreuils, ou d'un plan de chasse Grands Cervidés, ou d'un plan de gestion Sangliers.

L'Assemblée Générale valide l'application d'une contribution spécifique aux territoires boisés et des friches des zones de gestion de grands cervidés (zones bleues)

Résolution adoptée à l'unanimité.

Avant de laisser la parole à nos partenaires, y-a-t-il quelques questions dans la salle ?

Monsieur Romain LECOLE :

« Bonjour à toutes et à tous, on a un gros souci aux Bertranges, c'est le braconnage. J'aimerais bien maintenant savoir qui fait quoi ? quand ? pourquoi ? et comment ? parce que ça tire deux fois par semaine, j'en ai marre de ramasser des cadavres et de les emmener à l'équarrissage. Voilà, j'attends une réponse, merci »

Réponse de Bernard PERRIN :

« Nous sommes bien conscients du problème car celui-ci a été signalé depuis longtemps. Je laisserai le soin à Monsieur Alban PETITBOUT de l'OFB de vous répondre là-dessus. Le problème de la garderie a largement été évoqué tout à l'heure, peut-être que l'OFB aura une réponse à vous donner. Nous, en tant que fédération, nous connaissons nos moyens, on connaît

le travail que l'on peut mettre en œuvre avec la gendarmerie mais malheureusement ça ne fait pas tout, et le braconnage en Bertranges est un sujet qui nous tient vraiment à cœur. »

Monsieur KEDERI Jean Louis :

« Je suis d'accord avec les dégâts de gibiers mais je considère que les superficies avec les plans de chasse, ça ne correspond pas. Les superficies forestières par exemple ça ne correspond pas, il y a des petites superficies, par exemple 150 hectares, des zones de grands cervidés, ça me dérange un peu ça ».

Réponse de Bernard PERRIN :

« C'est le CTL qui gère les attributions, après si tu as des problèmes particuliers avec ton plan de chasse ou autre, tu as Mickael à côté de toi, que tu connais assez bien. »

Monsieur GAUTHIER Jean Claude :

« Dans les dégâts de gibiers évoqués tout à l'heure, vous avez passé rapidement les dégâts de gibiers des chevreuils. Je suis dans une petite zone viticole, il doit y avoir dans cette salle des représentants de zones viticoles plus importantes. Je voudrais connaître la situation des dégâts des chevreuils dans les zones viticoles. »

Réponse de Bernard PERRIN :

« Malgré qu'il y ait beaucoup de vignes dans notre département, surtout sur le secteur de POUILLY SUR LOIRE, les dégâts de chevreuils sont pratiquement insignifiants. Nous n'avons pas beaucoup de dégâts, hormis un dossier l'année dernière qui s'est soldé par deux ou trois cents euros d'indemnisation de mémoire. Effectivement il y a des départements où le problème du chevreuil sur la vigne est important ! On a de la chance chez nous, cela ne se passe pas trop mal. Il faut être vigilant, c'est vrai, mais nous n'avons pas de problème de dégâts aujourd'hui avec les vignobles. »

Comme chaque année, nous avons proposé à deux associations de chasse spécialisées de leur laisser un temps de parole pour présenter leurs vœux. Aucune ne nous a fait parvenir de vœux. Cependant, nous avons l'honneur d'avoir lors de cette assemblée Monsieur Pierre François PRIOUX, Président de la société de vénerie, qui a souhaité nous dire un petit mot et nous lui laissons donc la parole. Pierre-François, c'est à toi !

Intervention de Pierre François PRIOUX, *Président de la société de vénerie*

Tout d'abord je vais m'associer pour penser fortement à Madame Sylvie PIGNOT, cette maîtresse d'équipage du Rallye des Amognes, femme de Monsieur Marc PIGNOT, fils de l'ancien président de la Fédération, qui nous a quittée et dont c'est aujourd'hui la messe d'enterrement donc on pense très fort à elle évidemment.

La vénerie dans le département de la Nièvre se porte plutôt bien puisqu'elle est bien représentée avec un équipage de cerfs, deux équipages de chevreuils et puis la petite vénerie, le lièvre qui est très fréquemment invité partout sur nos territoires ; c'est super !

Moi j'aimerais juste revenir un petit peu sur la vénerie du sanglier, qui est une vénerie magnifique. Vous savez que la chasse aux chiens courants est capitale, indispensable pour maintenir une population d'animaux sains. Si la population est saine c'est parce qu'il y a des

chiens courants qui le permettent. Un animal sauvage doit rester un animal sauvage ! C'est une obligation et je le dis haut et fort à l'Assemblée Nationale. On devrait être payé pour chasser aux chiens courants et pas l'inverse parce que nous sommes les meilleurs garants pour qu'une population soit saine et en bonne santé. Mais par contre, attention ! Il ne faut pas non plus que notre envie de trop bien faire arrive à des débordements et notamment pour la vénerie de sanglier où, là, en tant que président national, j'ai des petits soucis lorsque des équipages sont invités à découpler et je vous en remercie, ils ont des territoires chassables ; c'est génial. Mais lorsqu'on est uniquement en plaine, c'est compliqué d'inviter aujourd'hui un équipage, un vautrait à chasser quand la personne qui invite à 1000 ou 2000 hectares de plaine avec pratiquement deux ou trois boqueteaux, car là on voit arriver les chevaux, on voit arriver les chiens ... c'est une très mauvaise image pour la vénerie. Alors j'en suis désolé parce que c'est important de faire chasser les chiens mais on se doit de chasser dans des territoires chassables et où nos adversaires, qui sont partout, ne vont pas nous contrer, où les maires des communes rurales (et j'en suis un) ne peut pas supporter que des suiveurs (allant en 4*4, en C15, tout ce qu'on veut en voiture) passent dans les chemins de campagne. Lorsqu'il y a des débuchés, qu'on est dans les grands bois, il n'y a pas de problème mais lorsque la chasse se passe entièrement dans les plaines et bien pour le sanglier qui attire beaucoup de monde et tant mieux (la vénerie c'est 100 000 suiveurs, c'est extraordinaire), mais il faut qu'on soit raisonnable, qu'on ne donne pas le bâton pour nous faire battre ! Donc vous qui êtes des personnes qui invitaient, faites-les rentrer dans les grandes surfaces de bois et je ne peux que vous en remercier pour les vautraits qui le méritent. Mais attention que votre territoire soit bien chassable et que l'envie de bien faire que vous avez ne se retourne pas contre la Fédération et contre nous, avec des endroits où ce n'est pas forcément souhaitable d'avoir de la vénerie, partout et notamment dans les grandes plaines.

Attention il faut bien savoir une chose, c'est très important, c'est que nos ennemis sont partout ! J'entendais Willy SCHRAEN parler tout à l'heure, j'entendais votre Président, vos intervenants, effectivement des gens qui veulent la fin de la chasse il y en a partout, partout et partout. Moi je suis régulièrement invité à l'Assemblée, au Sénat et la dernière fois on m'a dit : « Vous, Président, vous êtes pour la suppression de la chasse le dimanche parce qu'il n'y a pas de vénerie le dimanche pratiquement en France ? Vos 400 équipages ne vont pas être gênés ! J'ai dit « mais vous êtes complètement irresponsables » ! Evidemment je suis radicalement contre ! La chasse est indivisible, on ne va pas commencer à jouer les uns contre les autres et en plus la chasse c'est un acquis de 1789, la chasse est populaire ! Si on retire la chasse le dimanche, on retire la chasse populaire, c'est-à-dire qu'il n'y a que les retraités, bon malheureusement c'est une grande partie d'entre nous, mais les jeunes, si on veut les emmener à la chasse faut pouvoir le samedi et le dimanche, sinon ce n'est pas jouable ! Elle m'a répondu : ah bon ? ah bon ? ... bon je me suis un petit peu emporté, comme je viens de faire, mais voilà il faut se défendre.

La chasse est une pyramide, et chacun d'entre nous, chaque mode de chasse, chaque chasseur, est un maillon de cette pyramide. On va essayer, parce que c'est le jeu de nos adversaires, de se dire demain on va attaquer les chasseurs d'oiseaux migrateurs, après on va attaquer la vénerie. Mais si on ne se bouge pas les uns des autres, cela a été très justement dit, si demain la vénerie tombe, après demain c'est la chasse aux chiens courants, notre chasse à nous principalement les Nivernais (parce que nos griffons faut qu'on les entende chanter), mais après demain ça sera la chasse aux pigeons, la chasse à la bécasse, ça sera une par une car c'est comme ça que César a gagné la guerre des Gaules et bien ce n'est pas comme ça en tout cas que nos adversaires arriveront à détruire la chasse française. Et donc, je vous demande vraiment, même si vous ne pratiquez pas la vénerie, même si vous ne pratiquez pas la chasse aux pigeons, même si vous n'allez pas au gibier d'eau, on doit se soutenir les uns des autres, et toutes les chasses ensemble parce que si l'un des maillons de la chaîne se brise, je vous promets que c'est

l'ensemble de la chasse qui tombera, et ça s'est capital ! Chassez aujourd'hui c'est être militant, mais être des vrais militants et montrer ce que l'on sait faire, osez le dire, voilà moi vous savez je suis directeur d'un collège de 850 élèves, une semaine par an je faisais la semaine « chasse ». Et à la sonnerie ça sonnait la trompe de chasse, toutes les heures, voilà, c'était comme ça, 850 élèves ... jamais un parent qui a râlé !

Je suis maire dans ma commune, les opposants de la chasse se sont amusés dans ma commune, alors que je suis maire depuis 20 ans, à mettre un petit mot dans les boîtes aux lettres en mettant : attention votre maire chasse à courre ! Bin oui j'ai 120 chiens au chenil, à 100 mètres du village alors ils le savent tous, ils se sont tous marrés les habitants ! Mais voilà, nos adversaires sont partout et il ne faut pas oublier. La chasse est belle quand elle est bien faite ! Être militant ça veut dire quoi ? Prendre son permis de chasse, c'est indispensable, je vois les chiffres des fédérations, je suis à ma dixième assemblée de fédération, partout, dans toutes les fédérations, ce n'est pas que dans la Nièvre. Hélas, nous avons une petite baisse de la population donc c'est logique qu'on ait une petite baisse de chasseurs mais malgré tout, je pense qu'on n'est pas assez mobilisés, nous les chasseurs et les veneurs, on doit faire venir des jeunes, on doit les emmener, les enlever de leurs jeux vidéos, ou ils sont en train de s'abrutir complètement la tête, de devenir des zombies, et les emmener à la chasse, les emmener marcher avec nous, entendre nos chiens chasser, voir un oiseau s'envoler, c'est ça la vraie vie ! C'est ça la ruralité ! Ce n'est pas uniquement des mots et des belles images sur les caméras ! C'est la vie de tous les jours, vous devez impérativement le faire ! Nous sommes grands parents, parents, nous avons des amis... Nous devons les emmener à la chasse, en toute sécurité évidemment, c'est capital ! On a une Fédération dans la Nièvre qui est géniale, qui fait plein d'opérations. Elle se mouille pour nettoyer les berges de la Loire, pour nettoyer les territoires, pour faire tout un tas d'actions positives, pour les comptages et autres, il faut qu'on y soit, il ne faut pas laisser les autres ! C'est pas toujours se dire : à oui c'est bien ce qu'ils font..., c'est les autres qui font... NON, c'est à nous de se bouger ! C'est à nous d'y aller parce que si on est nombreux, on sera écouté des pouvoirs publics, on a la chance d'avoir un député qui est là, Madame la Préfète, mais la salle devrait être pleine, ce n'est pas normal ! On devrait être plus nombreux car on attend d'être mangé, et quand on sera mangé on dira : bin mince on aurait su, on se serait bougé ! C'est ce qu'on fait les veneurs en Angleterre. Je reçois au mois de novembre tous les veneurs du monde entier au Sénat. Il devrait y avoir 550 personnes australiennes, néozélandais, canadiens, américains, irlandais, écossais, bref partout où on chasse à courre. Les anglais ont attendu en disant : jamais rien il nous arrivera, c'est pas vrai ! On est dans une situation qui est compliquée, et pour être fort et résister, il faut être uni, costaud, en avoir les moyens financiers, il faut se les donner et les moyens humains.

Vive la chasse en nivernais, vive les chiens courants ! Je vous remercie.

Je vais maintenant laisser la parole à nos invités, en leur rappelant le temps qui nous est compté. Afin de tenir le timing, je vous propose à chacun 5 minutes maximum de parole....

- *Alban de MONTIGNY, Syndicat des propriétaires forestiers.*

Monsieur de MONTIGNY, les intérêts de la forêt privée et de la chasse nivernaise ont de tous temps cohabité de façon constructive. Nous sommes de vrais partenaires et souhaitons bien entendu que cela perdure. Je vous laisse la parole.

Intervention de Alban DE MONTIGNY, *Président du Syndicat des propriétaires forestiers nivernais*

Je souhaite féliciter mon prédécesseur pour ses propos, son dynamisme et la véracité de ce qu'il a dit car il a tout à fait raison ! Je m'excuse par avance de ne pas avoir le même entrain pour parler à la population. Merci Président de me laisser m'exprimer devant votre assemblée, cela montre les bons rapports que les forestiers et les chasseurs entretiennent dans notre département. Les zones cerfs sont une très bonne chose, et les forestiers peuvent s'exprimer dans les CTL et leur parole est entendue.

Entretien de bons rapports ne signifie pas que nous sommes toujours d'accord. Les forestiers, dans leur très grande majorité estiment qu'il y a trop de gros gibiers ! Mais n'oublions pas qu'en 40 ans, les populations de cerfs, sangliers ou chevreuils ont été multipliées par 10 environ. Ces populations ont besoin d'espace et de nourriture et elles les trouvent surtout dans les bois. Cette surpopulation, qui s'ajoute au stress majeur du changement climatique, peut entraîner de gros dégâts dans nos forêts. Pour les sangliers, qui occasionnent la majorité des dégâts agricoles, la surpopulation est reconnue. Est-ce que tous les chasseurs sont d'accord pour faire baisser la population ? Quand j'entends dire dans certaines équipes de chasse qu'il ne faut pas tirer les laies, je m'interroge. Pour les chevreuils, la surpopulation peut avoir un rôle dans l'état sanitaire moyen observé sur certains secteurs. De plus, je sais que le chevreuil n'est pas le gibier préféré des chasseurs nivernais.

Enfin, dans un monde où l'émotion et le ressenti servent trop souvent d'argument pour justifier des raisonnements idiots, je ne crains pas de dire que le chevreuil, malgré la joliesse de sa course, et son analogie avec Bambi, est une sale bête pour les forestiers, et il ne faut pas hésiter à faire baisser les populations.

Pour les cerfs, le problème est plus complexe. Il existe surtout sur le secteur de Moulins Engilbert, et je sais que votre fédération essaye d'y remédier. Là encore je ne dirais pas que tous les chasseurs, qui peuvent être aussi forestiers, jouent encore le jeu.

J'ajoute quand même, aux propos qui ont été dit tout à l'heure, que la méthode Brosset Palu et les ICE ne sont pas du tout incompatibles !

Je sais que le rôle de la fédération n'est pas évident ! La chasse doit rester un loisir mais je souhaite que les chasseurs prennent sérieusement en main la régulation de la population des grands gibiers. En effet, tant pour le plan de relance que pour France 2030, l'Etat a investi plusieurs millions d'euros dans des subventions pour les plantations, et ce n'est pas pour que ces arbres soient abrutis par les chevreuils, déracinés par les sangliers ou bousculés par les cerfs.

Pour continuer sur la surpopulation, mais dans un registre plus agréable, je voudrais féliciter les chasseurs de petit gibier. En effet, pour la première fois depuis longtemps, j'ai entendu parler d'une petite plantation de chênes, partiellement attaquée par des lièvres. Cela montre que le lièvre revient et c'est très bien !

Je terminerais sur un registre qui me tient à cœur, agriculteurs, forestiers, chasseurs et pêcheurs, ont façonné notre espace rural, tel qu'il est. Ils ont tout intérêt à rester unis, malgré les différents qu'ils peuvent avoir pour garder la maîtrise de leur territoire et éviter que ces territoires deviennent des réserves d'indiens soit pour le développement d'espace particulières soit pour le repos de citadins en mal d'oxygénation ! Merci.

- *Cyrille FOREST, Président de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre*

Monsieur le Président, c'est la première fois que vous participez à notre Assemblée en tant que Président de la Chambre d'Agriculture. Comme je l'ai déjà évoqué lors de mon rapport moral, nous sommes demandeurs d'échanges, de pouvoir avancer sur beaucoup de sujets et devenir de réels partenaires. Je vous laisse la parole.

Intervention de Cyrille FOREST, *Président de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre*

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de me donner l'opportunité de m'exprimer devant vous. Avant de parler agriculture, je souhaiterais apporter un remerciement à l'ensemble des membres du conseil d'administration et pour cela j'associe le président de la société des abattoirs de Cosne sur Loire. Vous ne le savez peut-être pas mais votre CA de la FDC a voté l'entrée au capital de parts sociales auprès de l'abattoir de Cosne sur Loire et à son futur projet qui permettra, et je milite pour ça depuis plusieurs années avec Monsieur PERRIN, d'avoir de la venaison dans des années futures et qui puisse permettre des écoulements importants dans la région parisienne et autre. Maintenant la collectivité a acté pour cet abattoir-là, donc on va travailler dans ce sens là et faire ce beau projet.

Maintenant parlons Agriculture ! Merci à Bernard pour ces félicitations à mon élection de la présidence de la chambre d'agriculture.

Je souhaite commencer par les points positifs de notre collaboration. Je tiens particulièrement à vous remercier pour votre action sur la problématique du loup. Bravo et merci au lieutenant de louveterie pour sa persévérance qui a permis l'abatage d'un loup à BAZOLLES ! Je l'avais affirmé, notre territoire et nos pratiques d'élevages ne sont pas compatibles avec la présence de son prédateur. Le loup n'a rien à faire chez nous, à part mort.

Merci également d'avoir organisé la formation tir de défense loup, suite à la demande des JA permettant à une centaine de chasseurs d'être formés le 24 février dernier à Moulins Engilbert avec l'expertise de l'OFB. Je salue également la pression de la brigade corbeaux, initiative qui répond à un véritable besoin face aux dégâts considérables que ces prédateurs occasionnent sur nos cultures. La formation des étudiants au LEGTA du Morvan leur permettant de devenir piégeurs agréés, est également une excellente démarche. D'ailleurs je suggère cette initiative aux autres établissements du département qui le souhaiteraient, si ce n'est pas déjà fait. Votre réactivité face à la demande des JA pour la réalisation d'une session supplémentaire fin septembre 2024 mérite d'être soulignée, elle témoigne de votre prise en compte des contraintes agricoles saisonnières. De même, proposer la formation sécurité décennale obligatoire à distanciel, en complément de la formation en présentiel facilite l'accès à cette formation pour notre plus grand nombre.

Cependant, et je vous l'avais dit en introduction, il y a des côtés négatifs !

Il existe des sujets de divergence que je ne peux pas laisser sous silence car il nécessite une clarification et une amélioration de notre part à tous. Je suis élu depuis le mois de février dernier, et je ne ferais pas le bilan de mes prédécesseurs. A partir d'aujourd'hui, c'est un point 0 pour moi et la Fédération de chasse pour un éventuel partenariat, à qui je tends la main. Sur l'indemnisation des dégâts et la facturation des frais d'expertise, je dois souligner un fait troublant dans notre département. Bizarrement, la Nièvre remonte le plus de dossiers d'indemnisation à la CNI, point manifeste d'un dysfonctionnement au niveau local. Je demande solennellement, pour la première et la dernière fois, la suppression des noms des agriculteurs sanctionnés pour déclaration abusive de dégâts de gibiers dans la Chasse en Nivernais. Où est le respect du RGPD dans cette pratique ? Où est le respect de la personne ? Je ne peux pas non plus laisser sans réaction l'éditorial de votre Président dans le dernier numéro de la chasse en Nivernais. Il est injuste d'affirmer que le monde agricole fait reposer le malaise sur les épaules de l'OFB. Les interventions de l'OFB sont souvent incomprises et mal vécues, notamment, l'introduction sur des parcelles privées. Nous avons d'ailleurs programmé une réunion spécifique avec l'OFB fin mai, pour aborder toutes ces questions et voir les démarches nécessaires pour apaiser toutes ces tensions.

Il est également inadmissible de rendre les agriculteurs responsables de la disparition du petit gibier et de l'effondrement de la biodiversité ! J'ai bien écouté vos discours « à cause d'un monde agricole qui s'acharne à drainer, arracher les forêts tout en appelant de sa chimie toute

puissante » ; je tiens à rappeler que depuis 2014, la Chambre d'Agriculture de la Nièvre accompagne les agriculteurs dans la plantation de haies. Avec le plan de relance, ceux sont 128 kms en inter parcellaires et 75 kms de linéaire qui ont été plantés. Le pacte de haie a permis de rajouter une quarantaine de kilomètres supplémentaires, notamment en zone de plaine. Quant à la chimie, je vous rappelle que les exploitants sont avant tout des habitants soucieux de leur santé et de leur famille ! Ils sont soumis à de nombreuses réglementations sur leur élevage sans compter l'approche économique avec l'inflation des matières premières sans réelle compensation des prix quand tous ces efforts sont réduits à néant avec une surpopulation de corbeaux et de sangliers, la colère est légitime. Vous comprendrez notre incompréhension face à la gestion des sangliers ? Pourquoi la FDC n'a pas demandé, comme dans le Cher, la prise d'un arrêté de tir de nuit ? Ce n'est pas possible de faire un avenant au schéma cynégétique pour revoir la disposition concernant la surface minimale de 20 hectares, en dessous de laquelle il n'est pas possible d'avoir un plan de chasse aux grands gibiers ? Cette règle est incohérente face à la population de sangliers et de chevreuils sur certains secteurs !

Permettez-moi de conclure... Unissons nos forces pour faire évoluer les statuts de lieutenant de louveterie ! J'en ai parlé à Monsieur le Député, il faut absolument se pencher sur ce sujet, car cela permettrait peut-être de susciter des vocations et de reconnaître leur engagement, au minimum pour leur frais de cartouches et d'essence. Ils assument des responsabilités importantes et parfois risquées et consacrent beaucoup de leur temps pour aider l'ensemble du monde rural. Proposons des sessions décentralisées pour la théorie du permis de chasser, ce qui faciliterait ainsi l'accès à la formation ; établissons une nouvelle réglementation sur la pose de clôtures avec une largeur minimum permettant le passage d'un quad si c'est un chasseur qui en assure l'entretien ; rencontrons les agriculteurs qui subissent des dégâts récurrents pour comprendre la situation et non pour les incriminer. Est-ce que l'agriculteur exagère ou est ce que l'équipe de chasse n'est pas active ? Concentrons nos efforts sur les « communes » points noirs ! Il n'est pas normal qu'une commune reste classée point noir, année après année ! Il y a des solutions simples à mettre en place, mais pour que les agriculteurs s'investissent, ils doivent se sentir écoutés et respectés.

Mesdames et Messieurs, membres du CA de la FDC, vous vous trompez de cible si vous cautionnez les éditos de votre Président. Dirigez plutôt votre énergie vers les opposants systématiques, les extrémistes de l'environnement mais certainement pas vers les paysans qui, comme vous, vivent en harmonie avec la nature ! Votre président national appelle çà les écologues du territoire. Comme je l'ai déjà indiqué ma porte à la chambre d'agriculture est grande ouverte pour le dialogue.

Vive les agriculteurs ! Vive la chasse ! vive la ruralité !

- *Alban PETITBOUT, Chef du service départemental de l'OFB*

Alban, la structure OFB est depuis plusieurs mois malmenée. Votre quotidien, quasi uniquement basé sur le loup, fait que malheureusement les relations entre FDC et OFB sont de plus en plus épisodiques et que nous manquons cruellement de police de la chasse.... à regretter clairement les anciennes structures et les anciennes missions de l'ONCFS et ONC ! Je vous laisse la parole.

Intervention de Alban PETITBOUT, Chef du service départemental de l'OFB

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre invitation à votre AG et je tiens à réaffirmer que la FDC est et restera un partenaire important de l'OFB et que nous continuerons à travailler avec vous en apportant notamment notre implication sur les différentes formations qui sont

prises en place, que ce soit pour les gardes particuliers ou les chefs de battue. D'autres sujets sont également traités en commun et il est important de continuer cette coopération.

Je tiens aussi à remercier la FDC et notamment Bernard, pour son soutien envers notre établissement et le petit mot à notre attention dans son éditorial dans la revue la Chasse en Nivernais. C'est effectivement une période qui nous est difficile à passer mais nous savons compter sur le soutien de nos partenaires institutionnels et associatifs. J'ai bien entendu la question qui a été posée par Romain LECOLE et j'ai conscience qu'il y a une forte demande dans le monde de la chasse pour que l'OFB s'implique plus, notamment dans les plans de chasse, de gestion, la chasse sur autrui, mais nos moyens en effectifs sont très limités, nous sommes une dizaine dans le département et il faut le prendre en compte, sans compter que nous avons des priorités qui restent les mêmes que les années précédentes avec un panel de missions très larges. Je passe sur la thématique notamment sur les constats de loups où nous sommes passés d'une activité en 2023 à 3 % à plus de 13 % l'année dernière. Ces éléments là doivent être pris en compte. Reste que la sécurité est une priorité de l'OFB et pas que de nous. Et pour votre information, c'est dans cette thématique où nous avons réalisé le plus de contrôles en 2024 ; plus que sur l'eau, le trafic d'espèces protégées, la destruction d'habitats ou la police sanitaire. Le panel est vraiment très large avec la fusion de l'ONCFS et l'AFB ! Nous avons gardé toutes les missions et nous avons dû faire des priorités. La chasse représente un peu plus de 10 % de notre activité. La police, c'est environ 50 – 55 %. Pour 2025, il est clair qu'il faut continuer cette surveillance pour que ce loisir se passe dans les meilleures conditions. Nous avons des objectifs communs, la préservation de la nature et de la biodiversité est aussi un enjeu majeur pour vous et nous devons tout faire pour continuer à la préserver ; d'où les bonnes relations que nous avons avec la FDC.

- *Lieutenant-colonel VIDAL, Gendarmerie de la Nièvre*

C'est un plaisir que de vous avoir à nos côtés pour nos travaux. Cela fait deux saisons que nos services collaborent face au manque de police de la chasse. Cette dernière saison a vu la mise en place de plusieurs opérations de contrôle dont je vous laisserai faire un bilan. Je vous laisse la parole.

Intervention de Lieutenant-Colonel VIDAL, Gendarmerie de la Nièvre

Merci pour l'invitation, je suis ravi d'être là. Je tiens déjà à présenter les excuses du colonel BURLET, et j'en profite pour glisser un petit tacle au chef d'escadron GAY-PELLIER, qui traditionnellement faisait cette intervention mais il a eu un conflit de loyauté, car aujourd'hui c'est l'anniversaire de sa compagne et il a beau aimé la chasse, il a préféré ne pas venir et rester avec son épouse.

La gendarmerie et les chasseurs ont des intérêts communs sur la préservation de l'environnement, sur la sécurité à travers les contrôles menés en commun (8 cette année). J'ai bien entendu dans vos discours précédents la volonté d'aller vers une convention pour bien fixer les choses. Comme la Chambre d'Agriculture, notre porte est ouverte. Vous pouvez venir nous voir et on travaillera à cette convention en commun.

Maintenant que j'ai fait le discours convenu, comme nous sommes acteurs communs dans le domaine de la sécurité, cela concerne aussi la sécurité de nos territoires. N'hésitez pas à composer le 17 quand vous êtes témoin de comportements anormaux, vous serez toujours bien reçu. En terme de recrutement, vous êtes tous parents, grands-parents, 2 choses sont à retenir :

- On organise dans le cadre du stage obligatoire des élèves de seconde, un stage bloqué du 16 au 27 juin au sein du groupement de gendarmerie, il y a des places ! « 1 stage 1 élève. » Cela permet de goûter à la gendarmerie !

- Nous avons notre deuxième promotion des cadets de la gendarmerie qui débutera l'an prochain, au mois de septembre ! N'hésitez pas à inviter vos enfants, petits-enfants, à s'inscrire sur la plateforme de la SNI et s'engager. Au-delà de ça, il y a encore des personnes en âge pour passer les concours de la gendarmerie où pour venir en tant que réserviste et contribuer à la préservation de notre nature et de nos espaces nivernais ! N'hésitez pas on recrute, la porte est ouverte !
- *Daniel BARBIER, Président de l'Amicale des maires de la Nièvre*

Cher Daniel, tu fais partie des fidèles de notre Assemblée et de la chasse nivernaise, avec la particularité d'être le plus poète des chasseurs nivernais. Tu œuvres à un rapprochement des élus ruraux avec le monde cynégétique et je t'en remercie. Je te laisse la parole.

Intervention de DANIEL BARBIER, *Président de l'Amicale des maires de la Nièvre*

Aux mathématiques sévères, je ne vous ai point oublié, arithmétique, algèbre, géométrie, trinité grandiose, triangle lumineux, chaque chasseur qui vous connaît et vous apprécie se contente de vos jouissances magiques et portées sur vos ailes sombres le désir plus que s'élever d'un vol léger. La chasse nous offre la beauté sincère du quotidien dans une nature préservée. Elle entre donc forcément en résonance avec les chants mais prenons garde ! Les chasseurs sont fragiles ! En 2023-2024, nous étions 945237 au niveau national à avoir validé notre permis de chasser, soit 18400 pratiquants de moins en un an. Si la baisse du nombre de chasseurs se poursuit depuis plus de 50 ans puisque rappelons que l'apogée a été en 1976 avec 2 219 000 pratiquants, l'érosion est continue. Conséquence, notre poids sociologique chute, puisque pendant la même période la population française est passée de 52 millions à 68 millions ; soit 1 million de chasseurs en moins, contre 16 millions d'habitants en plus.

Si on le décline au niveau de la Nièvre, en 2001 nous étions 8625 chasseurs, 6968 validations l'année dernière, soit une chute de 23 %.

Je crois que c'est cette donnée qu'il faut conserver à l'esprit lorsque l'on envisage notre place dans la société et chacune de nos actions. Alors évidemment en 2026, il y aura un renouvellement des équipes municipales, alors vous permettrez tout simplement au président de l'union de l'amicale des maires de la Nièvre de vous inviter à vous engager dans cette aventure, de porter la voix du monde rural, prenez votre part de responsabilité et votre destin en main, passez du rêve à la ruralité.

Pour finir, il y a juste un mot d'une seule syllabe qui est un diamant du vocabulaire français, c'est le mot « SENS » ; alors soyez en pourvu, surtout par le bon, car selon François SCHEIN, écrivain, « le sens est à la fois la sensation, la direction et la signification mais dès lors pour moi c'est aussi un mystère que l'on ne se lasse jamais de déchiffrer ». Je vous remercie.

- *Thierry GUYOT, Conseiller Départemental de la Nièvre*

Monsieur GUYOT, déjà merci pour votre présence et l'accompagnement financier du Conseil Départemental pour la tenue de cette Assemblée. Nous avons récemment rencontré Monsieur le Président du Conseil départemental, accompagné de son chef de cabinet et de notre ami Daniel BARBIER. Nous avons eu un bon échange sur nos attentes et sur le fonctionnement des services du conseil départemental. Une convention de partenariat sera travaillée dans les prochaines semaines pour définir une collaboration claire entre nos structures et nous en sommes ravis. Je vous laisse la parole.

Intervention de Thierry GUYOT *Conseiller Départemental représentant*

Fabien BAZIN, Président du CD 58

Je voudrais tout d'abord excuser le Président BAZIN qui ne pouvait être présent aujourd'hui. Merci de nous avoir invités comme chaque année. Bienvenue aussi sur le site de l'Agropole du Marault. Je suis très heureux d'être avec vous ce matin, car pour moi aussi c'est un jour particulier, c'est mon anniversaire donc j'espère que vous avez pensé à mon cadeau.

Cette assemblée est un moment convivial et de partage, comme l'est notre passion pour la chasse. Notre département est un territoire rural et la chasse a une place primordiale. En effet, la chasse dans toutes ses composantes est une chance pour tous nos espaces de vie ; si les chasseurs n'agissaient pas, la biodiversité serait bien plus abimée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nos pratiques sont légales, strictement encadrées, et nos actions au service de la nature sont reconnues par le législateur et l'autorité administrative ; n'en déplaise à toutes celles et ceux qui travestissent les faits pour attaquer nos modes de vie rurales et notre rôle incontournable.

D'ailleurs nous avons un rôle de régulation des populations sauvages, évitant bien des drames sur les routes, notamment sur nos routes départementales que nous avons en charge, même s'ils sont encore trop nombreux.

Je salue tous les techniciens et les experts des agences nationales et plus particulièrement les agents de la Nièvre. OUI ils sont armés, OUI ils sont assermentés et OUI ils respectent et font respecter la législation et la réglementation de la nature ! Ceux sont des policiers de l'environnement, alors que cette agence est malmenée par certains politiciens et syndicats du monde agricole, je veux leur dire ici qu'ils ont mon soutien entier et sans réserve. Et si nos méthodes d'intervention doivent changer, il n'en tient qu'à nos parlementaires de les faire évoluer.

Quelques mots sur le loup : certaines mouvances ou idéologies veulent nous faire croire que ce grand canidé est la solution à la surpopulation sauvage. Moi qui suis en charge de l'agriculture du département, je vois tout le malaise qu'il occasionne dans les élevages nivernais et le jour où le loup se nourrira exclusivement d'animaux sauvages, nous n'aurons plus aucun éleveur dans la Nièvre. Pourtant nous entendons ici et là : nous pourrions cohabiter avec le loup ; pour moi c'est NON, coexister peut-être.

C'est la juste transition pour dire que le monde des chasseurs et le monde agricole doivent unir leur force pour combattre les dégâts de gibiers. D'ailleurs ce gibier occasionnant tous ces dégâts reste *res nullius*, n'appartenant à personne, et pourtant les chasseurs sont les seuls payeurs de ces dégâts. Est-ce normal ? Fort heureusement, l'Etat a compris qu'il fallait épauler les fédérations à ce sujet et c'est parfait.

Vous l'avez compris, vous pouvez compter sur moi et le Président pour défendre la chasse et les chasseurs. Je remercie le CA et ses agents qui sont toujours présents pour répondre à nos interrogations. Merci à toutes ces personnes qui valorisent la chasse, son éthique comme une tradition et un mode de vie rural. Merci pour tous ces moments de partage et conviviaux que vous allez transmettre. Soyez fiers de notre passion ! Vive la chasse et vive la ruralité !

- *Julien GUIBERT, Député de la Nièvre*

Monsieur GUIBERT, nous sommes honorés de vous accueillir pour la première fois au sein de notre Assemblée. C'est un véritable honneur que de disposer de notre député, qui s'il n'est pas encore chasseur est tout du moins pêcheur et secrétaire du Groupe chasse et pêche à l'Assemblée. Nous savons pouvoir compter sur vous pour défendre notre passion et notre art de vivre. Monsieur le Député, c'est à vous !

Intervention de Julien GUIBERT, Député de la Nièvre

C'est avec un vrai plaisir que je participe pour la première fois en tant que Député à l'Assemblée Générale de la FDC de la Nièvre. Permettez-moi d'abord de saluer et de remercier les quelques 7000 chasseurs de notre département. Votre engagement est constant tout au long de l'année et dépasse largement les temps de chasse. Vous êtes présents sur le terrain, vous entretenez les milieux, vous régulez les espèces, vous contribuez à la prévention des dégâts agricoles, à la sécurité en zone rurale et surtout vous agissez sur la biodiversité et vous transmettez avec passion cet art de vivre !

Je pense aussi aux nombreux aménagements réalisés par vos soins : les haies replantées, les mares créées, les couverts pour la faune, la surveillance sanitaire du gibier, ou encore les actions de sensibilisation auprès des jeunes. Ce travail de fond, souvent discret, mérite d'être salué et soutenu. Je tiens à remercier également le Président, l'ensemble du bureau, les 12 salariés de la fédération. Je sais l'investissement que représente l'animation d'une fédération comme la vôtre dans un contexte pas toujours facile. Vous le faites avec sérieux et détermination. La chasse est une activité qui me tient à cœur. Je suis pêcheur depuis que j'ai l'âge de marcher et je profite d'ailleurs en ce 26 avril pour souhaiter une bonne ouverture pour tous ceux qui ont ressorti leur matériel pour traquer les brochets dès l'aube ce matin. Passionné par la nature, je vais aussi passer mon permis de chasse dès cette année pour partager ensemble cette passion. J'ai déposé mon dossier il y a deux semaines et c'est aussi pour mieux la défendre. A l'Assemblée Nationale, je suis secrétaire du groupe « Chasse et Pêche » et également secrétaire du groupe « Forêt et bois » et vice-président de la ruralité.

J'ai pris l'engagement fort pour défendre la ruralité ! Je le dis clairement : vous pouvez compter sur moi pour faire entendre votre voix, pour défendre notre mode de vie, nos traditions rurales et surtout pour rétablir la vérité face aux caricatures. Nous devons rester unis face à certaines idéologies zélées et déconnectées du terrain qui voudraient imposer aux campagnes une vision militante et souvent méprisante de l'écologie. Je pense à la tentative d'interdire la pêche aux vifs au niveau national ou les interdictions de la pêche dans des communes gérées par certaines tendances mais aussi Sandrine ROUSSEAU, Députée du nouveau front populaire, qui vise à taxer les munitions contenant du plomb. Merci à l'Assemblée qui a déposé un projet de loi visant à encadrer la stérilisation des pigeons dans les centres-villes avec des pigeonniers contraceptifs.

Chasse à courre, certains modes de pêche, et bien sûr la chasse en général, tout ce qui constitue la singularité de notre culture rurale est attaquée systématiquement par une logique qui vise à effacer nos traditions. Il faut le dire clairement : ces attaques ne sont pas le fruit du hasard. Elles sont portées, relayées, encouragées par les représentants de certaines forces politiques bien identifiées qui, derrière de beaux mots, cherchent à imposer une vision uniforme, urbaine et culpabilisante de la société, une vision qui ne supporte pas nos traditions, nos pratiques et nos libertés. A Paris, à l'Assemblée, j'entends trop souvent dans nos commissions des prises de position de certains contre la chasse, se voulant les spécialistes de la biodiversité, de la faune et de la flore alors qu'ils ne savent même pas distinguer un pigeon d'une tourterelle, un chêne d'un hêtre.

Cela illustre parfaitement ce que nous combattons ! Le refus des réalités, l'oubli des savoirs faire, et au fond le rejet de notre culture rurale qu'on voudrait rendre honteuse, nous ne l'acceptons pas ! Fort de mon engagement, j'ai effectué un certain nombre de travaux, d'interventions et de prises de paroles à l'assemblée nationale, pour certaines par exemple, le 11 mars dernier, j'ai déposé un projet de résolution en cosignature avec mon collègue député d'Autun, Monsieur DUTREMBLE Aurélien, visant à lutter contre la prolifération du loup, charge aux autres membres du groupe parlementaire de suivre ce projet. Nous voulons limiter à 500 loups sur le territoire national contrairement au nombre que l'on a aujourd'hui qui nous pose une grande question. Sur la question du loup, en tant que parlementaire, je suis intervenu à 4 reprises à l'Assemblée Nationale, sous forme de questions écrites au gouvernement, pour

interroger la nécessité d'avoir un suivi notamment au niveau des ADN. J'ai pu interroger le directeur national de l'OFB sur l'impérativité d'avoir plus de suivi sur les populations lupines au niveau des tests ADN pour pouvoir savoir la véracité du nombre de loups en France, puisque seule 19 % de la population de loups peut être abattue, mais si le nombre de loup est sous-estimé en France, forcément ces 19 % ne collent pas à la réalité des besoins.

Je suis également intervenu pour demander des arrêtés de tir aux cormorans, ce qui me pose d'ailleurs d'être brancardé par l'association L-214. Cependant, la régulation de certaines espèces pose des difficultés dans la biodiversité comme le cormoran, visiblement nous ne sommes pas les amis de certaines associations.

J'ai également plaidé pour une réforme du statut des louvetiers en France, afin qu'il y ait beaucoup plus de moyens alloués.

J'ai également plaidé pour une refonte de la loi de 1968 qui aujourd'hui ne convient plus au monde de la chasse car je crois que cela représente presque 50 % du budget de la fédération de la chasse et ne convient plus non plus au monde agricole, donc il va falloir revoir un nouveau système que j'appuierai en tant que parlementaire.

Également sur le domaine de la chasse, depuis que je suis le député de la 2^{ème} circonscription de la Nièvre, donc en juillet 2024, j'ai fait 8 déplacements sur cette thématique (à la fête de la chasse à SAINT HONORE LES BAINS, qui est une très belle fête pour notre territoire, à NARCY, à CRUX LA VILLE, à TRUCY L'ORGUEILLEUX, à BILLY SUR OISY, également au concours de chiens courants à CORANCY, j'ai rencontré le Pique Avant Nivernais dans mon bureau à l'assemblée nationale à PARIS et également un rendez-vous de travail avec la Fédération). OUI les chasseurs sont les premiers écologistes de terrain et agissent avec bon sens, avec passion, avec respect. La chasse est une composante essentielle de la ruralité et maintien un bon équilibre entre l'homme et la nature, entre l'héritage et la transmission, entre passion et responsabilité. Je forme le vœu que la chasse continue longtemps à rassembler, à transmettre et à faire vivre cet esprit rural qui fait la richesse de nos campagnes et la force de notre territoire. Je vous remercie.

- *Fabienne DECOTTIGNIES, Préfète de la Nièvre*

Madame la Préfète, c'est un honneur que de vous recevoir pour notre Assemblée générale, c'est peut-être une première pour vous de venir à une Assemblée de Fédération des chasseurs. Nos très bonnes relations de travail avec vos services ne nécessitent pas d'interventions ou d'arbitrages de votre part et nous ne pouvons que nous féliciter de cette collaboration. Nous essayons de mener à bien et de la meilleure des manières l'ensemble des missions de service public que l'Etat nous a confiés. Et, comme cela a été évoqué pour assurer la pérennité de notre structure, nous allons davantage œuvrer sur les sujets environnementaux, sur lesquels nous aurons besoin d'un soutien de votre part.

Madame la Préfète, je vais vous laisser le soin de clôturer nos travaux, si vous le voulez bien !

Intervention de Fabienne DECOTTIGNIES, Préfète de la Nièvre,

Clôturer une séance de discours, c'est toujours un peu délicat et je veille habituellement à être synthétique et très concise. Vous me permettrez aujourd'hui, Président, de prendre un peu mon temps tant il y a des sujets qui ont pu être évoqués aujourd'hui.

Monsieur le Président, j'ai répondu favorablement à votre invitation dont je vous remercie vivement et qui est, effectivement, une première pour moi, donc elle a d'autant plus d'importance même, si je l'espère, elle sera suivie par beaucoup d'autres. J'ai accepté cette invitation car la chasse compte dans le département, comme elle compte en France avec près d'un million de pratiquants de la chasse, même si ce chiffre est en baisse, et un poids économique du secteur estimé à 2.2 milliards d'euros. Dans la Nièvre, la fédération n'est pas

qu'un acteur du monde rural, elle est un interlocuteur du quotidien des services de l'Etat. Au-delà des chiffres, puisqu'on peut leur faire dire beaucoup de choses, je pense que le monde de la chasse est un monde passionnel.

Si pour certains, la chasse n'est qu'un loisir, elle est aussi pour d'autres un mode de vie, de culture. Il existe de nombreuses pratiques de chasse qui ont chacune leur tradition, leur particularité technique à prendre en compte dans la réglementation. Vous portez une mission de gestion de la faune sauvage mais aussi un héritage culturel, social et territorial précieux. L'Etat vous reconnaît comme un partenaire à part entière, mais aussi pour faire avec vous un certain nombre de constats lucides que je souhaite accompagner de propositions concrètes.

Les dégâts de gibiers sont un enjeu agricole, financier et de cohésion. J'ai pu constater que ce sujet est revenu plusieurs fois ici. Je le mesure chaque jour, depuis plusieurs mois maintenant. La pression exercée par la population de sangliers et de cervidés a un impact lourd sur les cultures agricoles. Les indemnités représentent pour la Nièvre plus de 710 000 € en 2023 soit une hausse de 18 % par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est autant plus préoccupant qu'il pèse sur l'équilibre économique de votre fédération. Vous parliez de « banqueroute », nous agissons et agirons pour éviter cela. La proposition de loi déposée au Sénat en Juin 2024 visant à réformer le régime d'indemnisation constitue une piste sérieuse pour une meilleure répartition des charges et une responsabilisation collective. En attendant son adoption, j'ai demandé à mes services de consolider le fonctionnement de la Commission Départementale d'Indemnisation, commission ou siège également la Chambre d'Agriculture dont je salue le président ici présent. Un calendrier annuel est désormais établi pour permettre à la DDT et la FDC de mieux préparer les dossiers en amont. Je salue ici l'esprit de consensus qui a présidé à la dernière réunion qui s'est tenue en Mars ou toutes les décisions ont été prises à l'unanimité. La démographie cynégétique est également en mutation et impose aussi de regarder en face les évolutions du monde de la chasse ; le nombre d'adhérents baisse, leur moyenne d'âge augmente, et certaines zones du département peinent à mobiliser les bénévoles nécessaires aux actions de terrain notamment en matière de battue administrative. Ces transformations appellent à une réflexion collective sur la valorisation de votre engagement. Elles appellent aussi à renouveler le dialogue avec les plus jeunes et à faire découvrir la chasse comme un mode de vie respectueux ancré dans la réalité du territoire.

S'agissant du petit gibier, l'urgence est aussi à l'aboutissement d'un diagnostic partagé. La chute des populations de lièvres, de perdrix ou de faisans reste préoccupante. Les causes sont multiples : changement climatique, raréfaction des habitats, évolution agricole...

Avec la Chambre d'Agriculture, je souhaiterais que nous lancions un groupe de travail technique pour encourager et favoriser le partage des données, un langage commun et une volonté de conciliation. Les recherches conduites sur les méthodes de dénombrement des populations d'ongulés sauvages ont également démontré depuis longtemps qu'aucune ne reflète totalement les réalités de terrain et elles conduisent peut-être à sous-estimer les effectifs recensés. Cela conduit à des effets contraires à ceux recherchés par les plans de chasse ; une explosion de la population des ongulés en France, à la fois d'un point de vue numérique et géographique. Une stratégie de gestion adaptative de la grande faune basée sur des indicateurs de changement écologique, et je vous remercie pour le petit film que vous avez réalisé et qui est très pédagogique en ce sens, nous apporte une réponse appropriée, innovante et scientifiquement validée. Elle permet une gestion adaptative, équilibrée, réaliste des écosystèmes forestiers et agricoles, ce qui laisse à la grande faune sa place légitime. Je salue ici le dispositif SylvaFaune conduit dans la forêt des Bertranges. Vous l'avez dit, ce modèle n'est pas pour l'instant généralisable à d'autres zones. Mais mon souhait est d'étudier avec les partenaires, les moyens d'étendre cette démarche à d'autres territoires de la Nièvre, dès lors que

les conditions techniques et humaines le permettront. Je tiens à saluer ici votre action partenariale avec l'ONF dans le cadre des opérations de comptages des cervidés.

Permettez- moi d'évoquer le sujet qui n'est pas mineur dans le département et qui cristallise beaucoup de tensions et mobilise beaucoup d'attention : le loup. Le loup n'est pas un mythe. Dans la Nièvre comme dans de nombreux départements de la France, le loup est présent. Pour la première fois, un individu a été prélevé dans notre département dans la nuit du 21 au 22 avril 2025 par un lieutenant de louveterie intervenant sur autorisation préfectorale. Ce prélèvement fait suite à des attaques répétées sur des troupeaux protégés par des filets de protection et qui ont occasionnées en 4 mois seulement l'équivalent des 10 premiers mois de l'année 2024 avec près de 220 animaux tués ou blessés. Cette situation suscite une inquiétude de l'ensemble des acteurs du monde rural mais aussi des chasseurs. Je suis arrivée le 11 Novembre et je souligne que c'est vraiment un dossier qui m'accapare, au sens positif du terme, car il fait partie des prérogatives depuis mon arrivée. Comme pour d'autres espèces, le statut de protection du loup répond à une gestion entre la préservation de la biodiversité et la protection des activités humaines. Au discours je préfère les actes. Je tiens à rappeler que le rôle du représentant de l'Etat n'est pas de faire la politique mais d'appliquer les lois et règlements en vigueur et c'est bien dans ce cadre que nous nous inscrivons lorsqu'une vingtaine d'arrêtés de tir de défense simple sont pris pour protéger les troupeaux et dès lors que les mesures de protection sont en place. L'Etat n'est pas impuissant loin de là ! Il renforce son dispositif d'action et je peux vous assurer que dans ce département les équipes sont mobilisées à 200 % sur le sujet. Un comité loup est institué et rassemble l'ensemble des acteurs concernés. Une communication est transmise chaque semaine par le sous-préfet référent en toute transparence et la Fédération de chasse est associée en qualité de membre à la commission de recours des indemnisations. Des autorisations de tir à la défense sont délivrées dans le strict respect de la réglementation pour protéger les troupeaux. Un accompagnement technique et financier est proposé aux éleveurs pour la mise en place de protection adaptée. Aux postures je préfère la recherche de solutions concrètes et adaptées à la réalité du terrain et du territoire, à l'agitation je privilégie la concertation. C'est ensemble que nous pourrons élaborer des solutions adaptées à notre territoire, respectueuses de la biodiversité et des activités humaines pour permettre que chaque acteur soit autour de la table.

Je souhaite également saluer l'action des agents du service départemental de l'OFB qui a dû aussi adapter l'organisation de ses missions au regard de la prédation lupine. Monsieur PETITBOUT vous l'a dit, ils sont un nombre réduit dans le département et font face à de nombreuses actions et je leur ai donc demandé de prioriser la question de la prédation lupine. Cela ne veut pas dire délaissier les autres missions bien entendu mais cela a un impact sur le reste des autres missions. Je les remercie vivement pour les actions qu'ils mènent au quotidien à mes côtés.

Je remercie également l'action des louvetiers et tout particulièrement son Président, Monsieur Jean Luc GOBY, pour le concours et l'engagement exemplaire au service des missions de service public. Dans les prochains mois, un nouveau recrutement de louvetier sera ouvert pour renforcer leurs rangs car ils ne peuvent pas être partout. Je rappelle le caractère bénévole de leurs actions.

Autre sujet, l'agraine dissuasif. Dans notre département il est pratiqué par 270 territoires conventionnés. La réglementation actuelle prévoit une suspension possible entre le 15 Février et le 31 mars notamment dans les zones classées « point noir ». Cette pratique reste un outil précieux pour limiter les dégâts agricoles mais elle doit être utilisée dans le respect des règles définies dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et être contrôlée régulièrement, y compris par les services de l'Etat.

Enfin, je ne peux passer sous silence les infractions constatées sur le terrain ! Qu'elles concernent les atteintes à la propriété, la sécurité ou la réglementation cynégétique. Vous m'avez fait part de votre sentiment de déséquilibre dans les suites judiciaires apportées. Je prendrai contact avec Madame la Procureure de la République pour échanger sur ce sujet dans le strict respect des prérogatives de chacune. Mais je sais pouvoir compter sur vous, Monsieur le Président et sur l'ensemble des personnes présentes ici, pour que le nombre des infractions soit le plus limité possible.

Monsieur le Président, la fédération des chasseurs, la chambre d'agriculture, les forestiers, les louvetiers, les élus et les services de l'état ont tout à gagner à travailler ensemble. Je proposerai donc, dans les prochaines semaines, une réunion de travail réunissant l'ensemble de ces acteurs pour poser les bases d'un dialogue rénové. Ma porte est ouverte lorsqu'il y a des difficultés et un besoin d'avoir un entretien direct avec moi. Il ne s'agit pas de nier les divergences mais de les dépasser pour bâtir des solutions partagées.

Mesdames, Messieurs, vous êtes des acteurs de terrain, ancrés dans le réel, soucieux de l'avenir de vos territoires. Vous ne demandez pas à être ménagés, mais être compris, écoutés et respectés. C'est ma première participation à votre Assemblée Générale. J'espère qu'elle marquera le début d'une relation de confiance exigeante et utile.

Je vous remercie pour votre accueil, pour la richesse de vos interventions et pour votre engagement au service de notre département.

REMISE DES MEDAILLES

Je vais vous demander encore quelques minutes d'attention car nous souhaitons honorer quelques personnes pour l'implication qu'ils ont pu avoir ou qu'ils ont encore dans la chasse nivernaise.

J'appelle à la tribune :

- Michel BOURGNEUF, médaille de bronze
- Jean-François JEANDOT, médaille de bronze
- Maxime PANNETIER, médaille de bronze
- Yves GIRARDOT, médaille d'argent
- Guy MARCEAU, médaille d'argent

Merci aux sonneurs de bien vouloir s'approcher de l'estrade.